

FRANÇAIS DU MONDE

Le magazine de l'association Français du monde - ADFE



★ Enseignement Français à l'Étranger Défis et perspectives du Réseau

Réforme des retraites | Trophée des Français de l'étranger | Enfants prisonniers



N°208
Mars 2023

Dernières publications

Retrouvez gratuitement tous nos numéros sur

francais-du-monde.org/magazine



Rejoignez Français du monde - ADFE !

Pourquoi nous rejoindre ?



- Pour rejoindre un réseau local et mondial de citoyennes et citoyens français ;
- Pour obtenir de l'aide et des conseils dans vos démarches auprès de l'administration française ;
- Pour participer à des activités tout au long de l'année ;
- Pour échanger avec les conseillères et conseillers des Français de l'étranger ainsi qu'avec les parlementaires des Français établis hors de France ;
- Pour contribuer aux réflexions concernant les politiques relatives à la vie des Françaises et Français de l'étranger des Françaises et Français de l'étranger ;
- Pour maintenir un lien avec la France, sa culture et sa langue ;
- Pour soutenir une association engagée et reconnue d'utilité publique.

adhérez en ligne sur <https://francais-du-monde.org/adherer/>

ÉDITO

Nous venons de vivre un trimestre très agité avec le terrible séisme en Turquie et en Syrie, la guerre en Ukraine qui se poursuit, la situation politique très compliquée au Burkina Faso et dans toute la région du Sahel, la pandémie de Covid qui n'en finit pas, mais aussi avec cette réforme des retraites très injuste qui plonge la France dans le chaos. Ce mois est aussi celui de la Journée internationale du droit des femmes, à laquelle nous avons participé activement, et celui de la Francophonie qui nous est si chère.

Après le séisme, notre section turque s'est très rapidement mobilisée. Elle prépare un grand projet avec le consul honoraire à Iskenderun pour participer à la reconstruction du pays. Vous pouvez retrouver sur notre site les différents liens pour faire des dons. Les populations turques et syriennes en ont vraiment besoin, du fait de la dimension colossale du séisme, où plus de 40 mille personnes sont décédées, des centaines de milliers d'autres blessées ou d'autres encore qui ont tout perdu.

Rappelons également qu'environ 321 millions de personnes parlent notre belle langue et que nous nous associons aux activités qui visent à développer et à célébrer la francophonie partout dans le monde. C'est important pour l'avenir et notre langue doit rester celle de la culture, des arts et de la diplomatie.

Par ailleurs, nous avons anticipé la Journée internationale des droits des femmes en publiant le dossier « Femmes engagées : de la résilience au combat » dans notre précédent magazine, le numéro 207, que vous pouvez consulter sur notre site.

Mais surtout, ce trimestre restera celui de la lutte contre la réforme des retraites. Et ce n'est pas fini ! En effet, le gouvernement a utilisé l'arme antidémocratique du 49.3 n'ayant pas pu faire voter la loi à l'Assemblée nationale. Comment vouloir faire passer une loi coûte que coûte, que les Français ne veulent pas, dans un climat extrême de stress et de morosité avec une pandémie qui n'en finit pas et une guerre qui revient en Europe et provoque une inflation galopante ?

Vouloir obliger les Français.e.s – en particulier ceux qui ont des carrières longues et pénibles – à travailler plusieurs années de plus alors que les grandes entreprises font des superprofits et que les grandes fortunes augmentent leur patrimoine de 30 % par an est profondément injuste et déconnecté des réalités. D'ailleurs, l'économiste

Thomas Piketty expliquait récemment que d'autres solutions économiques que celles choisies par le gouvernement existent. Selon lui, il faut faire cette réforme « de façon juste. Or, il existe une seule façon d'essayer de convaincre l'opinion que la réforme est juste : il faut démontrer que l'effort demandé représente une proportion plus forte du revenu et du patrimoine pour les plus riches que pour les plus pauvres ». Sinon, de quelle justice sociale parlons-nous ?

Cette réforme va également pénaliser fortement les Français.es de l'Étranger, en particulier celles et ceux qui ont des carrières courtes ou hachées, rendant encore plus injuste un mode de calcul qui amplifie l'impact des années à plus faibles revenus. Ce sera donc encore la double peine pour nos compatriotes de l'étranger qui ont pourtant grand besoin que l'on réfléchisse aux moyens de leur permettre de se constituer des retraites décentes. Nous nous sommes associés à la lettre publiée dans Le Petit Journal du 23 janvier qui dénonce cette situation inique : « Françaises et Français de l'Étranger : les oubliés des retraites. »

Le Grand Angle de ce magazine est consacré à cette réforme et vous pouvez retrouver sur notre chaîne Youtube les webinaires co-organisés avec nos parlementaires et nos élus pour parler de cette réforme et de ses conséquences.

Nous formulons le vœu que le gouvernement reconnaisse son erreur et fasse une réforme plus juste et équitable. Il est grand temps que notre pays retrouve son calme et sa sérénité et se remette à préparer l'avenir, à se battre contre le réchauffement climatique, à penser à la rénovation énergétique et à réfléchir aux réformes à faire dans les domaines de la santé, de l'enseignement et de la recherche.

Nous consacrons d'ailleurs le dossier de ce magazine à l'Enseignement Français à l'Étranger et revenons notamment sur « Cap 2030 », Parcoursup, les bourses, les enseignants détachés ou encore l'Observatoire des enfants à besoins spécifiques.

Ce magazine ne saurait être clos sans un hommage à Claudine Lepage, qui a reçu le 9 mars dernier la Légion d'honneur pour son travail en tant que sénatrice et son engagement constant et déterminé auprès des Français.es de l'Étranger.

François Boucher,
Président de Français du monde - ADFE

Sommaire 208.

• 5 Le dossier

Enseignement Français à l'Étranger

p.6 AEFÉ

p.7 CAP 2030, un réseau affaibli ?

p.8 Réforme du Bac : quelles leçons tirer ?

p.9 Bac International : une opportunité pour les lycées français à l'étranger ?

p.10 Parcours Sup, un parcours du combattant ?

p.12 Les bourses scolaires, facteur de cohésion sociale et de réussite scolaire

p.13 Le réseau : est-il de moins en moins attractif pour les enseignants détachés ?

p.14 Les enfants à besoins éducatifs particuliers, une chance pour le réseau !

p.16 À l'écoute de nos enfants

p.18 Rencontre avec Hugo Catherine, président de la FAPEE

p.19 Fédération FLAM Monde... la jeune mais dynamique histoire d'une association prometteuse !

p. 20 Le rôle de la Commission de l'enseignement à l'Assemblée des Français de l'étranger

• 21 Vie associative

• 22 Sénatrice / Sénateur

p.22 Une militante, au service des Françaises et Français du monde, par Hélène Conway-Mouret

p.23 Un pied en circonscription à la rencontre de nos compatriotes, un pied au Sénat pour défendre leurs intérêts.

• 24 Écologie

p.24 Buenos Aires : un coin sauvage à préserver en pleine banlieue

• 25 Grand Angle

p.25 Retraites : un calcul inéquitable pour les Français.es de l'étranger

p.26 Des enfants Français toujours prisonniers des camps syriens

• 27 Actualités

p.27 Une distinction à la hauteur de son engagement, Claudine Lepage reçoit la Légion d'honneur

p.27 Trophées des Français de l'étranger, 11ème édition

FRANÇAIS DU MONDE

Magazine gratuit de Français du monde - ADFE

62 boulevard Garibaldi, 75015 Paris France

francais-du-monde.org/magazine

contact@adfe.org

Directeur de la publication | François Boucher

Rédactrice en chef | Vanessa Gondouin-Haustein

Comité de rédaction | Stéphane Arnoux, François Boucher, Isabelle Chardonnet, Claudine Lepage, Jérôme Guillot, Jaime Peypoch, François Roussel, Catherine Smadja-Froguel

PAO | Stéphane Arnoux

Le dossier

Enseignement Français à l'Étranger

Défis et perspectives du Réseau

Alors que notre système éducatif est envié à l'étranger, le modèle existant est confronté à de nombreux défis qui en menacent la pérennité (baisse des effectifs depuis la pandémie, envolée des coûts de scolarité, suppression de centaines de postes d'enseignement, évolution du modèle éducatif et fracture numérique). Pour mieux comprendre les enjeux et les conséquences, le dossier de ce magazine est consacré aux défis et aux perspectives du réseau de l'Enseignement Français à l'Étranger.

C'est tout le réseau qui doit être repensé en profondeur pour répondre aux réalités d'aujourd'hui ! Ce dossier présente à la fois les nombreux défis rencontrés par les 567 établissements de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) et leurs 375 000 élèves, de la réforme du baccalauréat et du système hybride totalement déshumanisant que symbolise Parcoursup pour les 18 000 élèves qui passent leur baccalauréat cette année, mais également les difficultés rencontrées par les enseignants détachés et la nécessité de prendre en compte la parole des parents d'élèves, partenaires indispensables à l'évolution du réseau.

Français du monde – ADFE refuse que l'avenir de nos élèves français à l'étranger repose sur des logiques comptables et estimons indécemment que notre réseau finance des établissements gérés par des organismes de droit privé tandis que le montant des besoins pour les bourses scolaires ne sera cette année encore pas en adéquation avec la demande réelle exprimée. L'investissement dans l'avenir de la France de l'étranger doit passer par un meilleur encadrement à la hauteur des besoins de nos enfants et adolescents, ainsi que par davantage de moyens alloués aux enseignants, aux personnels de vie scolaire, aux personnels médico-sociaux et aux AESH.

Dossier coordonné par **Vanessa Gondouin-Haustein**

Quel avenir pour l'enseignement français à l'étranger ?

Regardons le passé...

À l'heure où le gouvernement lance une grande concertation sur l'avenir du réseau sur lequel pèsent de réelles menaces, il nous a paru utile de nous replonger un peu dans son histoire.

Les créateurs de l'enseignement français à l'étranger sont... protestants et juifs. L'enseignement français à l'étranger remonte en effet à 1689, année de création du « collège français » à Berlin, où avaient fui de nombreux huguenots français après la révocation de l'Édit de Nantes. Les élèves français ont très vite été rejoints par des élèves allemands : un brassage culturel qui reste caractéristique des établissements français dans le monde.

Vient ensuite la création en 1860 en France de l'Alliance israélite universelle, en réaction à la conversion forcée au christianisme d'un enfant juif arraché de force à sa famille par les autorités ecclésiastiques parce que sa nourrice l'avait baptisé en cachette. Cette association culturelle internationale, installée dans différents pays mais originellement française, qui a eu comme présidents Adolphe puis René Cassin, souhaitait lutter contre la haine anti-juive et pour l'égalité des droits des Juifs de la diaspora. Dans ce cadre, elle se donne pour mission de développer un réseau scolaire visant à « moderniser » les Juifs d'Orient afin de permettre leur émancipation en les faisant bénéficier des bienfaits de la civilisation et de la culture françaises. La première école est ouverte à Tetouan au Maroc en 1862, suivies en 1864 par deux écoles à Damas et à Bagdad, puis de très nombreuses à travers l'Empire ottoman, la Bulgarie et l'Afrique du Nord. En 1913, du Maroc à l'Iran, le réseau compte 183 écoles dans 90 villes accueillant 43 700 enfants, filles comme garçons. Elle dispose à Paris d'une école de formation des maîtres, l'École normale israélite orientale qui sera dirigée après 1945 par le philosophe Emmanuel Levinas. L'Alliance scolarise aujourd'hui 50 000 élèves dont plus de 6000 bénéficient de cours de langue et de culture françaises dans des établissements homologués (870 élèves) ou non.

C'est enfin en 1868 à Istanbul, que Victor Duruy, alors ministre français de l'Instruction publique, coopère avec le sultan Abdulaziz pour restructurer le lycée de Galatasaray, qui, a pour vocation de former les futurs cadres du pays en suivant un curriculum français. Sont ensuite créées, au début du XX^{ème}, en Égypte, un nombre croissant d'écoles françaises, avec pour objectif de contrecarrer la prééminence anglaise : en 1936, 189 écoles françaises

scolarisent près de 36 000 élèves, soit deux fois plus qu'en 1907. Réparties sur la presque totalité du territoire égyptien, elles vont du primaire au supérieur et scolarisent 8,5 % de la population scolaire de l'Égypte, contre 5 % aux Grecs, 4 % aux Italiens, 2,5 % aux Anglais et 80 % aux Égyptiens.

Une première association est créée en 1902, la Mission laïque française (MLF). Dès l'origine donc on trouve les attributs de l'enseignement français à l'étranger :

- universalisme : des établissements ouverts à tous les enfants, filles et garçons, fréquentés aussi bien par des Français que par des ressortissants locaux ou des élèves de pays tiers, permettant la rencontre de plusieurs cultures,
- vecteur assumé d'influence de la France via la formation des élites locales et la coopération éducative,
- organisation en réseau sur certains territoires,
- diversité des modalités de création et de fonctionnement.

Mais ce n'est que le 6 juillet 1990 qu'est créée l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE), pour piloter l'ensemble du réseau de l'EFE. Unique au monde par son ampleur et son concept d'une éducation plurilingue à la française, suivant les programmes de l'éducation nationale de Madagascar à Madrid ou de Marrakech ou de Katmandu à Sao Paulo ou Hanoï, à la rentrée 2022, elle regroupe 567 établissements sur 138 pays. Seuls 68 établissements, dans 25 pays, dits « en gestion directe » dépendent directement de l'agence. Souvent les plus gros ils scolarisent 120 000 des 390 000 élèves que compte le réseau. 162 établissements sont « conventionnés » : de droit privé local, presque tous gérés par les associations de parents, ils ont signé une convention avec l'État qui leur apporte un soutien par l'intermédiaire de l'agence, essentiellement sous forme de personnels mis à leur disposition mais aussi financier. Plus de 40 000 personnes travaillent pour l'enseignement français à l'étranger mais seulement 11 000 d'entre elles travaillent directement pour l'agence, dont 5 000 fonctionnaires, parmi lesquels on ne trouve plus qu'environ 500 enseignants détachés.

Catherine Smadja
Section du Royaume-Uni

Défis du réseau

Le réseau est aujourd'hui confronté à d'énormes défis, notamment le coût de la scolarité : tous les établissements du réseau d'enseignement français à l'étranger sont payants. Les familles déboursent en moyenne 6 000 euros par an pour scolariser leur enfant. Cependant, ce coût varie beaucoup : il s'échelonne de quelques centaines d'euros pour des établissements comme celui de Madagascar, à plus de 40 000 euros pour le lycée de San Francisco. Le recrutement des enseignants pose également des questions : difficulté de recrutement, adéquation de la formation avec les exigences de l'enseignement français. La rénovation des établissements, notamment pour se conformer aux normes environnementales, est également un défi. Enfin, la concurrence de l'enseignement en langue anglaise est un enjeu important. À l'heure où l'on s'interroge sur l'avenir du réseau, n'oublions pas les valeurs fondamentales qui ont amené à la création d'établissements français à l'étranger : diversité, associatif, pluriculturel et solidaire !

Cap 2030 : un réseau affaibli ?

Après six ans de gouvernance de La République en marche (LREM), il a fallu apprendre à se méfier de la novlangue du Président Macron, qu'il s'agisse de l'avenir de nos retraites ou de celui de l'enseignement français à l'étranger. Ceux qui nous gouvernent tentent de masquer une réalité difficile et des intentions obscures par des effets d'annonce, comme le paradoxal « Cap 2030 », annoncé par le Président en 2018 et qui visait à doubler d'ici à 2030 le nombre d'élèves accueillis dans les lycées du réseau AEFÉ tout en renforçant « l'excellence » des 567 établissements d'enseignement français et de leurs 375 000 élèves. Il a également été décidé de remplacer les termes « réseau AEFÉ » par le vague concept d'EFE (Enseignement Français à l'Étranger), permettant de dissoudre l'idée d'un réseau organisé et accompagné par un opérateur public efficace, l'AEFE, et doté de moyens suffisants. Cinq ans après ces annonces, le bilan est plutôt mitigé ! Analyse avec François Ralle Andreoli, Conseiller des Français.es d'Espagne et administrateur au CA de l'AEFE.

Pour de nombreux établissements scolaires français dans le monde, la situation est de plus en plus complexe : défis pour récupérer les effectifs perdus pendant la pandémie, envolée des coûts de scolarité, évolution des modèles éducatifs et des attentes des parents, place des nouvelles technologies dans l'apprentissage ou enjeux de l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers [voir p. 14]. Le bien sombre bilan de ces dernières années est le résultat de décisions politiques qui n'ont eu de cesse d'accroître les difficultés. Ainsi, le plan d'économies inédit et brutal de 2017 s'est traduit par la suppression de plus de 600 postes d'enseignants. Pour les établissements en gestion directe ou conventionnés par l'Éducation nationale, les conséquences ont été terribles : augmentation des frais de scolarité pour les familles et baisse du taux d'encadrement des titulaires dans les réseaux historiques. Les établissements partenaires rencontrent également des difficultés et un manque d'attractivité en raison de la fragilité du statut dit de « détachement direct » [voir p. 13]. Cette politique affecte aussi le système des bourses scolaires [voir p. 12], dont l'enveloppe budgétaire ne progresse pas proportionnellement aux besoins du réseau et des familles qui subissent l'augmentation des frais de scolarité et l'inflation. Les mesures de compression toucheront donc les plus modestes de nos compatriotes qui comptent sur cet accompagnement pour scolariser leurs enfants dans les écoles françaises.

Sous-traitance de l'action culturelle

Il est louable de chercher à développer un réseau scolaire qui suscite l'admiration de nombreux pays à travers le monde. Toutefois, cela doit se faire sans fragiliser

les établissements existants. Malheureusement, dans leur quête pour homologuer de nouveaux centres afin de générer des profits, l'opérateur public AEFÉ semble privilégier les acteurs privés au détriment de ses propres services pédagogiques. Ces derniers sont ainsi moins disponibles, car occupés par des missions d'homologation d'investisseurs peu fiables.

Le groupe d'enseignement privé Odyssey, créé par l'ancien ministre de l'Éducation Luc Chatel, en fait les frais. Les échecs, comme à Saint-Petersbourg, entraînent l'abandon des spéculateurs de l'éducation qui demandent alors à l'AEFE de prendre en charge les dettes et d'assurer la continuité de l'enseignement. Cette sous-traitance privée de l'action éducative de la France ne semble pas être une solution viable sur le long terme, comme en témoignent les difficultés de la Mission Laïque Française, pourtant expérimentée et sans but lucratif.

En effet, bien que la Mission Laïque Française bénéficie de financements publics pour soutenir son réseau au Liban, elle néglige certains de ses établissements, notamment en Espagne où des déconventionnements ont été annoncés à Alicante et Villanueva.

En fin de compte, CAP 2030 semble souffrir d'un manque de moyens pour développer efficacement le réseau de l'enseignement français à l'étranger. Le réseau est affaibli par la priorité donnée au secteur privé à but lucratif, les menaces de déconventionnement persistent et les familles sont inquiètes face à un plan présidentiel qui ne semble pas aborder les véritables problèmes de qualité dans un contexte d'inflation.

La Mission Laïque Française (MLF) est, aux côtés de l'AEFE, un opérateur associatif qui agit dans le cadre d'actions de coopération éducative, crée et gère des écoles, des collèges, des lycées dans le monde. Elle est à la tête d'un réseau de 108 établissements d'enseignement français à l'étranger et scolarise plus de 61 000 élèves dans 37 pays.

L'accord-cadre signé en 2022 entre l'AEFE et la MLF, reconnaît l'identité propre de la MLF, sa contribution au développement de l'enseignement français à l'étranger notamment à travers son offre de formation qualitative et reconnue. Huit établissements de la MLF sont par ailleurs conventionnés avec l'AEFE, permettant la mise à disposition - non gratuite cependant - de personnels enseignants et d'encadrement employés par l'AEFE, avec un soutien particulier pour les établissements conventionnés du Liban - au vu du contexte de faillite de ce pays - et du lycée franco-éthiopien d'Addis-Abeba en Éthiopie.

Réforme du Bac : quelles leçons tirer ?

Après trois ans de pandémie, les élèves viennent de passer pour la première fois, depuis la réforme du bac, leurs épreuves de spécialité. C'est l'occasion de revenir sur cette réforme du bac et un des outils qui lui est associé : Parcoursup.

L'idée centrale de la réforme du baccalauréat mise en place en 2019 était de rompre avec la logique des filières, plus particulièrement la prédominance des matières scientifiques. Il s'agissait de permettre un menu « à la carte » comme cela existe dans le modèle anglo-saxon, tout en gardant un tronc commun dans lequel figure toujours la philosophie, emblématique du bac à la française.

1ère nouveauté : dès la classe de première, les élèves doivent désormais choisir trois enseignements de spécialité parmi la dizaine proposée. Puis, ils en abandonnent une, à la fin de la classe de 1ère pour n'en conserver que deux en terminale. Ces spécialités se veulent plus exigeantes en vue de préparer les élèves vers les études supérieures. Même si le trinôme maths-physique-SVT reste choisi par près de 45% des élèves, dont 20% pour le duo maths et physique-chimie, on observe désormais une diversification des parcours.

2ème nouveauté : la répartition entre le contrôle continu (40% de la note) et les épreuves finales (60%). L'objectif était d'éviter au maximum « l'effet bachotage » et de réduire la pression sur les élèves. Force est de constater que la réforme a produit exactement l'inverse de l'effet souhaité ! Ce contrôle continu est à la fois une charge pour les élèves (qui ont l'impression de jouer leur avenir à chaque contrôle) et pour les professeurs (qui ont tendance à surnoter les copies face à la pression des élèves, des parents, voire de la hiérarchie).

« Une course au programme »

3ème nouveauté : les épreuves d'enseignement de spécialité. Après avoir été annulées en mars 2021, puis reportées de mars à mai 2022, les épreuves se sont déroulées à peu

près dans de bonnes conditions pour les élèves hors de France en 2023. La raison du choix de mars était de pouvoir intégrer dans Parcoursup les notes obtenues par les élèves à leur enseignement de spécialité qui comptent pour 32% dans la note totale du bac. Jusqu'alors, les élèves obtenaient des offres de formation sur Parcoursup indépendamment de leur résultat au bac. Le maintien d'un tel système pouvait donc interroger sur l'intérêt d'obtenir de bons résultats aux épreuves. Mais, conséquence de cette réforme, les professeurs et les élèves se livrent à une vraie course au programme. En effet, il leur faut désormais survoler tout le programme en trois mois de moins qu'auparavant. Les élèves qui ont besoin de plus de temps pour assimiler sont alors pénalisés. Par ailleurs, se pose la question même de comment motiver après les épreuves de mars des élèves qui savent pertinemment que la fin du programme ne sera pas prise en compte pour le bac.

4ème nouveauté : le grand oral. Les élèves présentent une matière de leur enseignement de spécialité à l'oral après l'avoir préalablement préparée. L'idée n'est pas mauvaise puisque la capacité à s'exprimer à l'oral est tout aussi importante que celle de bien s'exprimer à l'écrit ; l'absence de cet oral constituait indubitablement l'une des grandes faiblesses du système français. Le problème est que cet oral n'a de « grand » que son nom puisqu'il se réduit à un exposé de cinq minutes. Toutefois, près de 60% de l'évaluation porte sur des critères de forme, ce qui rapproche l'exercice d'une épreuve de rhétorique. Autrement dit, les élèves très éloquents ont une chance d'avoir une meilleure note que les élèves timides, ce qui risque au final de les déstabiliser un peu plus et d'aboutir - là encore - à l'inverse de l'effet recherché.

Christophe Adol,
professeur au Lycée Charles de Gaulle
section du Royaume-Uni

Bac Français International : une opportunité pour les lycées français à l'étranger ?

Depuis la rentrée 2022, l'option internationale du baccalauréat (OIB) a été remplacée par le Bac Français International (BFI). Le parcours commence dès la classe de première, prenant la suite des sections internationales qui vont du CP à la seconde. Les premiers bacheliers BFI seront diplômés en juin 2024.

Les lycées de l'Enseignement Français à l'Étranger (EFE) sont un terrain privilégié pour la mise en place du nouveau Bac Français international (BFI) qui remplace, depuis septembre 2022, l'Option Internationale du Baccalauréat (OIB), une offre souvent mal connue des élèves et des parents. Le nouveau parcours devrait permettre de valoriser le plurilinguisme. En effet, il se propose d'intégrer jusqu'à quatre ou cinq langues.

Les élèves qui choisiront cette voie recevront les enseignements du baccalauréat actuel : un socle commun et trois enseignements de spécialités en 1ère puis deux en terminale – et des enseignements supplémentaires ou modifiés. La version bilingue du BFI inclut plusieurs enseignements dans la langue choisie (LVA), dont une nouveauté intitulée « Connaissance du monde », l'enseignement appelé DNL (Discipline non linguistique, Histoire géographie par exemple), un approfondissement culturel et linguistique, et une DNL facultative supplémentaire ; le BFI pourra proposer également des parcours trilingue et quadrilingue, pour lesquels ces enseignements seront répartis entre la première (LVA), la deuxième (LVB) et l'éventuelle troisième (LVC) langues choisies.

Le nouvel enseignement « Connaissance du monde » propose de développer une réflexion sur les grands enjeux du monde contemporain, notamment l'avenir de la planète, autour d'une démarche de projet, en lien avec un partenaire parlant la langue de la section (étudiant étranger, chercheur, membre d'une ONG ou d'institution...). Les élèves devront construire un projet qui sera évalué lors d'un grand oral de présentation.

Le BFI implique des heures d'enseignement supplémentaires (entre 5h et 8h par semaine par rapport à un bac classique), il sera donc accessible aux bons élèves, ayant bénéficié d'un renforcement linguistique au collège ou

justifiant d'un très bon niveau de langue : des tests spécifiques pourront être effectués, le niveau attendu en fin de parcours étant C1/C2 pour la LVA et B2/C1 pour les LVB et LVC. Bien sûr, les élèves choisissant le BFI devront également avoir un très bon niveau de français.

Le BFI s'inscrit dans un profond changement d'approche diplomatique : à l'approche bilatérale qui prévalait jusqu'à présent, se substitue une approche multilatérale visant à envoyer des bacheliers étudier dans tous les pays du monde. Le BFI devra également bénéficier d'une forte visibilité dans Parcoursup pour assurer l'attractivité de l'enseignement supérieur français pour les diplômés de l'EFE.

Ce nouveau bac est attendu avec impatience dans de nombreux établissements scolaires. Dans un environnement très concurrentiel, où les filières anglophones sont de plus en plus recherchées, il devrait procurer une nouvelle attractivité aux établissements de l'EFE, qui parfois ont pâti, entre autres, du manque de lisibilité de la récente réforme du bac. Dans certains pays, le bilinguisme en anglais est très demandé par les familles, et le BFI devrait répondre parfaitement à leurs attentes, tout en étant associé à une tradition d'enseignement français reconnue et rassurante. En revanche, certaines communautés éducatives ont d'ores et déjà fait part de leurs craintes vis-à-vis de ce nouveau parcours impliquant une réduction du temps d'exposition au français ainsi qu'aux disciplines fondamentales visant à développer l'intelligence critique des élèves plutôt que leur efficacité à s'adapter aux attentes du monde du travail. Les spécificités locales seront-elles prises en compte par l'AEFE (Agence pour l'enseignement Français à l'Étranger) dans le déploiement de ce nouveau Bac ? C'est ce que toutes les familles françaises ou étrangères ayant fait le choix de l'EFE sont en droit d'espérer.

Mélissa Nachtigal
section de Rome

Parcoursup, un parcours du combattant ?

Si le bac, ce précieux Sésame, est connu de tous, les réformes successives qu'il a subi le sont beaucoup moins. La mise en place de Parcoursup - suivie de retours en arrière et d'adaptation - a provoqué un véritable bouleversement créant un système hybride et « stressant », voire « totalement déshumanisant ».

Pour les très nombreux élèves de nationalité française qui n'ont pas suivi leur scolarité dans le réseau AEFÉ, les difficultés liées à Parcoursup sont d'autant plus importantes qu'ils n'ont pu bénéficier des conseils de l'administration, des CPE, du réseau des associations de parents d'élèves, ni des forums des métiers ou autres manifestations organisées régulièrement pour les aider à formuler leurs choix... et à constituer les dossiers. Un degré de complexité supplémentaire est atteint lorsqu'il s'agit des milliers d'élèves étrangers ou de nationalité française, le plus souvent scolarisés hors d'Europe qui choisissent de passer le bac en candidats libres. Pour ne pas se retrouver totalement livrés à eux-mêmes et tandis que beaucoup renoncent à une scolarité au CNED - jugée bien trop lourde pour des élèves qui suivent parallèlement un autre cursus - ces jeunes se tournent vers des cours particuliers ou des sessions de préparation très onéreuses.

Casse-tête

Une fois ces étapes franchies et le baccalauréat en poche, tous pourtant ne choisiront pas de poursuivre leurs études en France. Pour certains, et selon les filières, ce sera l'Allemagne ou le Canada, la Suisse ou la Roumanie. Pour les plus nantis, ce sera les États-Unis ou le Royaume-Uni (où restent 56% des élèves du lycée de Londres malgré le coût des études universitaires britanniques).

Pour celles et ceux qui choisissent finalement de poursuivre leurs études supérieures en France où les frais de scolarité sont plus raisonnables, s'impose alors la complexité de Parcoursup rendu encore plus ésotérique depuis la réforme du bac [voir article page 08]. Un casse-tête pour de jeunes étudiants qui ne possèdent pas toujours les références et les codes de leurs camarades restés en France.

Martine Vautrin Djedidi
Conseillère des Français de l'étranger (Tunisie)

Toujours aucune aide pour les jeunes Français.e.s hors AEFÉ souhaitant poursuivre leurs études en France

Cela fait longtemps que Français du monde - ADFE, via l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE), demandent que soit confiée à Campus France une mission spécifique d'accompagnement des élèves de nationalité française non scolarisés dans le réseau AEFÉ. Des engagements avaient été pris devant l'AFE, mais à ce stade, il n'y a toujours aucune traduction dans les faits et les étudiants en sont toujours réduits à consulter les fiches de Campus France pour déterminer leur future orientation. Le combat continue !

Pour une reconnaissance de la qualité de boursier de nos jeunes lors de leur inscription dans l'enseignement supérieur Français

Récemment, l'attention de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche a été attirée par la Sénatrice Renaud-Garabedian sur l'inégalité de traitement que rencontrent les élèves titulaires d'une bourse accordée par l'AEFE lors de leur entrée dans l'enseignement supérieur. « Contrairement aux étudiants résidant en France, lorsque les élèves français de l'étranger émettent des vœux sur la plateforme Parcoursup, il n'est pas prévu qu'ils puissent faire état de leur qualité de boursier, ce qui leur permettrait pourtant - pour les établissements le prévoyant - de bénéficier de la gratuité des frais de dossier ». Plus encore, interpelle la Sénatrice des Français établis hors de France, « ils ne peuvent davantage prétendre accéder aux contingents de places réservées aux élèves boursiers dans certaines filières sélectives ». Au ministre des Affaires étrangères d'agir auprès de ses collègues pour mettre fin à ces inégalités.



Ludovic Auvray,
Direction des relations Internationales INSA

L'INSA, une école d'ingénieurs publique

Ludovic Auvray de l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA Rouen Normandie) vient chaque année à Athènes pour présenter l'école d'ingénieurs à de potentiels étudiants, Français mais également Grecs. Ces salons - organisés dès la rentrée de janvier - permettent aux jeunes de préparer leurs futures années universitaires et sont organisés un peu partout dans le monde. « Nous informons

environ 70 jeunes par salon. Si l'INSA reste une école publique, elle nécessite toutefois un certain niveau d'excellence puisque sur les 20.000 demandes, l'école accepte environ deux mille futurs bacheliers qui devront impérativement obtenir une mention très bien au baccalauréat. Chaque année, les étudiants étrangers représentent entre 20 et 25%, de 45 nationalités différentes ». L'école présente un intérêt majeur pour les futurs ingénieurs car outre sa notoriété, elle est publique autrement dit le coût de la scolarité s'élève à 600 euros par an. Par ailleurs, l'école propose un service de résidence universitaire ce qui représente un avantage non négligeable pour des familles qui habitent souvent loin.

Dernier point, comme beaucoup, Ludovic Auvray dénonce Parcoursup comme « un système stressant et totalement déshumanisant, aussi bien pour les futurs étudiants que leurs parents ».

Vanessa Gondouin Hausteïn

PARCOURSUP, les inégalités en marche !

La clé de voûte de la réforme du bac réside dans Parcoursup, un système informatique qui permet aux élèves de formuler des vœux parmi 21.000 offres de formation dans l'enseignement supérieur en France. À partir de la rentrée de janvier, les futurs bacheliers ont jusqu'au 9 mars pour leurs souhaits sans les hiérarchiser ; puis jusqu'au 6 avril pour confirmer leur choix et boucler leurs dossiers. À partir de cette date, chaque établissement supérieur mouline les souhaits émis ; les classe ; et formule le 1er juin des propositions en fonction des places disponibles dont il dispose. Le système est très lourd puisqu'il s'agit de formuler 10 vœux et 20 sous-vœux pour les 936 mille candidats inscrits. S'il semble qu'il fonctionne mieux que par le passé puisqu'en 2022, 87% ont reçu au moins une proposition d'admission et 68% ont accepté une proposition d'admission qui leur avait été faite sur la plateforme ; il n'en demeure pas moins anxiogène pour les familles et les élèves et suscite plusieurs interrogations :

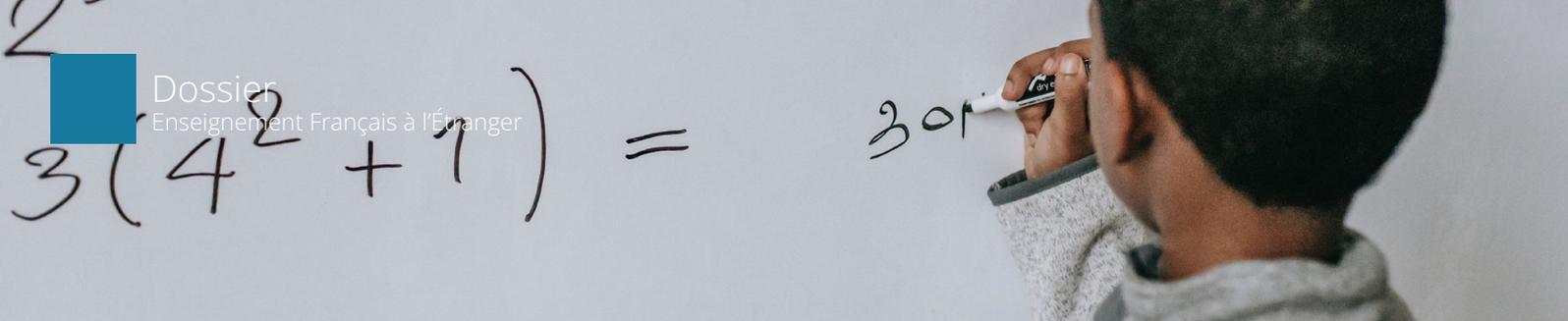
1. Comment s'y retrouver dans le maquis des formations ? Les professeurs principaux et tuteurs de terminale sont bien sûr là pour aider les élèves mais ils ne peuvent se substituer aux professionnels de l'orientation insuffisamment nombreux dans les CIO (Centres d'information et d'Orientation).
2. Comment faire pour maximiser ses chances ? Les critères demeurent très obscurs et varient d'une formation à l'autre. Bien sûr il faut s'assurer d'avoir le meilleur dossier possible

(bulletins scolaires et notes de spécialités) ce qui accroît la pression tout au long de l'année. Les élèves doivent de plus fournir des lettres de motivation mettant en avant leurs activités et expériences personnelles. Là encore, les élèves des milieux favorisés s'en sortent le mieux... Les élèves passent ainsi beaucoup de temps pour constituer ce dossier sans être certains qu'il soit lu (Cf. cette candidate admise à une formation alors qu'elle avait soumis une recette de cuisine...).

3. La réforme du bac a été mise en place par l'ancien Ministre J.M. Blanquer. Elle introduit des évolutions majeures dans cet examen si emblématique du système de formation français.

Un comité de suivi de la réforme a été mis en place. Il est présidé par Pierre Mathiot, dont l'expertise et l'esprit d'ouverture ne sont plus à démontrer. Cela devrait être - et nous l'espérons - l'occasion d'apporter les ajustements nécessaires : adapter les programmes au nouveau calendrier scolaire ou encore s'assurer que les établissements du supérieur intègrent ces évolutions du bac et fassent un effort pour améliorer la transparence dans leurs critères de recrutement. L'enjeu est d'améliorer la formation de la jeunesse avec la nécessité d'une plus grande égalité, tout en veillant à ne pas faire perdre de sens à la mission de ceux qui sont au service de cet objectif, les enseignants...

Christophe Adol



Les bourses scolaires, facteur de cohésion sociale et de réussite scolaire

Le sentiment d'appartenance à une communauté, à une nation et à sa culture se concrétise aussi dans l'entraide que cette nation apporte à ses concitoyens quel que soit leur pays de résidence.

Le système des bourses scolaires destiné aux élèves français est en ce sens le garant d'une cohésion sociale des communautés françaises à l'étranger et un facteur de réussite pour les enfants dont les familles en difficulté ne pourraient pas les scolariser dans le réseau français sans ce soutien. Les réalités matérielles ou familiales qui se cachent derrière les demandes de bourses scolaires sont très diverses et montrent à quel point la situation économique des familles françaises à l'étranger peut être délicate et nécessite que soit apportée à leurs enfants l'aide temporaire dont ils ont besoin pour réussir leur scolarité.

Le dispositif des bourses se matérialise par une participation partielle ou totale aux paiements des frais de scolarité, attribuée sous conditions de ressources, qui permet aux élèves français à l'étranger de poursuivre leur cursus dans un établissement d'enseignement français homologué AEFÉ.

À ce jour, le dispositif bénéficie à 23 143 élèves scolarisés dans les 552 établissements d'enseignement français à l'étranger pour un budget global d'environ 105 millions d'euros. Quelques bourses sont également attribuées à titre dérogatoire afin de financer des cours au CNED : pour des élèves qui sont scolarisés dans un établissement qui n'offre pas un niveau suffisant d'études en présentiel ou pour des élèves isolés qui ne peuvent être scolarisés pour des raisons d'éloignement géographique. Pour l'année 2022/2023 cela concerne 29 élèves.

Les demandes de bourses sont soumises aux conseils consulaires des bourses (CCB), convoqués 2 fois par an par les consulats de France. Les CCB sont constitués

des associations reconnues d'utilité publique, comme Français du monde-adfe et l'Union des Français de l'Étranger (UFE), des Conseillers des Français de l'Étranger, des représentants des parents d'élèves, des enseignants, des directeurs d'écoles et des membres des services administratifs des consulats. Leurs propositions d'attribution de bourses sont ensuite transmises à l'AEFE qui après consultation des Commissions Nationales des Bourses (CNB) à Paris, présidées par le directeur de l'AEFE, 2 fois par an également, rendent les décisions finales.

Les dossiers de demande de bourses imposent une véritable mise à nu des familles qui doivent répondre en totale transparence à un ensemble de critères en vue d'une attribution dont le montant dépendra de leurs revenus. La véracité des informations transmises fait l'objet de vérifications minutieuses effectuées par les membres des CCB et des représentants de l'État et peut aller jusqu'à des visites à domicile.

Les bénévoles des associations, les Conseillers des Français de l'Étranger et les représentants des postes consulaires consacrent beaucoup de temps et d'énergie à accompagner les familles dans ces démarches laborieuses. Leur dévouement et leur rôle sont d'autant plus importants qu'ils connaissent personnellement la plupart des familles dans le besoin et apportent dans le cadre des conseils consulaires, des informations complémentaires qui peuvent échapper au traitement purement administratif des dossiers.

Cette complémentarité des rôles est essentielle car elle est la garante d'un meilleur équilibre des décisions prises. Les conseils sont en effet investis de la lourde charge de donner

un avis favorable ou défavorable aux demandes de bourses scolaires. Les CCB réalisent un travail minutieux, sérieux et indispensable pour de nombreuses familles qui dépendent directement des bourses scolaires pour permettre à leurs enfants français de poursuivre leur scolarité dans les écoles AEFÉ.

Si les bourses scolaires représentent une avancée sociale indéniable qu'il convient de maintenir au profit des enfants français, le dispositif doit cependant évoluer afin de s'adapter aux nouvelles réalités et aux besoins financiers, ce qui nécessitera une augmentation de l'enveloppe globale mais permettra de lutter contre la désaffection des enfants de familles modestes.

L'adaptation aux nouvelles réalités numériques passe par exemple par la prise en charge pour les boursiers des fournitures informatiques nécessaires à la poursuite de leurs études dans de bonnes conditions. De fait, de nombreux établissements imposent aux élèves l'usage d'un ordinateur pour leurs recherches et devoirs alors que ce coût n'est pas pris en compte dans les bourses scolaires.

Il est enfin indispensable de tenir compte des contraintes financières et des contextes inflationnistes pesant sur les établissements scolaires et le pouvoir d'achat des familles afin de maintenir une enveloppe globale correspondant aux besoins financiers. En effet, ce soutien aux élèves boursiers ne peut être considéré comme une simple dépense comptable mais bien comme un investissement dans l'éducation et l'avenir des enfants français au profit de notre pays.

Jaime Peypoch
section du Vietnam

Le réseau :

Est-il de moins en moins attractif pour les enseignants détachés ?

Oui, le réseau d'enseignement français à l'étranger doit être compétitif. Mais sa compétitivité dans le « marché international de l'éducation » – qui semble obséder les agents privés soutenus par le gouvernement plus soucieux de rentabilité que de rayonnement de la France – vient de la qualité de ses agents. Sans personnels de direction, d'enseignants en partie titulaires de diplômes et concours d'enseignements français ou d'autres pays, on ne peut développer un réseau de qualité face à la concurrence étrangère. Or, ces personnels qualifiés sont de moins en moins attirés par les Établissements Français à l'étranger. On trouvera toujours ici ou là un CV approximatif de quelqu'un qui parle français à mettre devant les élèves. Mais, en réalité, les établissements connaissent des difficultés croissantes de recrutement et d'attractivité, pour plusieurs raisons :

1ère raison. D'abord pour le personnel enseignant détaché (anciennement appelés « résidents »), le nouveau décret de 2022 protège certes leur statut public mais impose toujours une limite de 6 ans, exigée par le ministère de l'Éducation Nationale. C'est un blocage majeur pour beaucoup d'enseignants qui hésitent à lâcher un poste perma-

nent en France, durement acquis, là où le mouvement est désormais très compliqué, sans aucune garantie de retrouver une bonne situation à leur retour lorsque les six années sont écoulées.

2ème raison. Concernant le statut d'enseignants titulaires « détachés directs », sur lequel les aventuriers de l'enseignement privatisé misaient beaucoup pour faire tourner leurs établissements « partenaires », sa survie est menacée. L'augmentation de la part à payer pour les pensions publiques françaises est désormais fixée par le décret n°2022-705. Autrement dit, les agents détachés auprès du réseau, c'est-à-dire les expatriés et les résidents ne sont pas concernés par ce changement de taux : c'est le détachement auprès de l'AEFE qui doit être pris en compte et non pas le pays d'affectation. En revanche, les agents concernés sont ceux qui font l'objet d'un détachement direct auprès d'un établissement partenaire et qui ont demandé à rester rattachés à leur régime de retraite spécial. [NDLR, la grève du 24 mai 2022 à la suite de ce décret avait même été suivie par les personnels de direction]. Ces enseignants sont alors isolés, souvent licenciés après de nombreuses années de bons et loyaux services pour faire

des économies en recrutant des jeunes moins payés... et moins expérimentés.

3ème raison. Enfin, on le sait, beaucoup d'établissements survivent grâce à l'investissement de nombreux professeurs de droit local (parfois titulaires sans détachement) dévoués et soumis au droit du travail des pays d'accueil, souvent beaucoup moins favorable. Certains enseignants dans des écoles dites « d'ambassade », tolérées par les pays d'accueil, n'ont même pas de contrat officiel et reçoivent une « enveloppe » en fin de mois. En période de crise économique inflationniste, leurs salaires sont souvent la variable d'ajustement la plus facile à utiliser pour contenir la hausse des frais de scolarité.

On pourrait croire qu'au moins les personnels de direction rémunérés selon des grilles d'expatriation sont satisfaits de leur situation. Et bien ce serait ignorer les difficultés que rencontre l'opérateur à recruter des Provisur.e.s d'établissement. Le SNPDEN/UNSA, syndicat majoritaire, a d'ailleurs quitté la dernière commission de recrutement pour protester contre des méthodes de recrutement qui remettent donc en cause la transparence et le respect des procédures.

François Ralle Andreoli

Position des syndicats

La FSU demande

- la fin de la limitation des détachements à 6 ans ;
- la priorisation des détachements pour l'opérateur public AEFE par rapport au réseau des établissements partenaires.

Le SNES et la FSU expliquent depuis le début des discussions sur le nouveau décret des personnels détachés à l'AEFE (décret 2022-896) que les Commissions consultatives paritaires de l'Agence (centrales pour les ex-expatriés, locales pour les ex-résidents et les personnels de droit local des établissements en gestion directe) restent compétentes pour le recrutement, et doivent être convoquées pour avis lors de cette opération.

Français du monde - ADFE très attachée à la défense de l'enseignement public à l'étranger soutient ces revendications.

Quelques chiffres

- **Près de 390 000 élèves** dont deux tiers sont étrangers et un tiers français.
- **567 établissements** implantés dans 138 pays.
- **Environ 18 000 bacheliers** chaque année.
- **Plus de 6 500 personnels titulaires** de l'Éducation nationale dont plus d'un millier expatriés et environ **5 500 résidents**.
- **Environ 14 000 recrutés locaux.**

À noter que les établissements à l'étranger ne pourraient pas fonctionner sans les recrutés locaux. Conséquence du désengagement de l'opérateur public et du plafonnement des postes de détachés, ils sont de plus en plus nombreux.

Les élèves à besoins éducatifs particuliers, une chance pour le réseau !

« Alors, on en est où de l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP) dans le réseau ? » Je sillonne, depuis plusieurs années, le réseau EFE pour sensibiliser les parents, les enseignants et les élèves aux troubles des apprentissages. Et si je constate des progrès, je sais qu'il reste encore du chemin pour faire comprendre la richesse apportée par ces élèves. Car oui, c'est une chance pour les établissements français d'accueillir ces enfants « dys-férents ». Corinne Truffier, Créatrice des Ateliers « Vis ma vie de dys ».

Depuis 2005, une longue prise en compte

La loi de 2005 a obligé les établissements du réseau à réfléchir à l'accueil des enfants à besoins éducatifs particuliers. Le cheminement a été long pour que ces élèves « spécifiques » ne soient plus les passagers invisibles de l'Enseignement Français à l'Étranger (EFE), coincés entre la définition restrictive de « l'excellence scolaire » et le contexte spécifique des établissements du réseau.

Apprendre à s'interroger

Aujourd'hui, l'accueil à l'école des élèves à besoins éducatifs particuliers se généralise. Accueillir dans les écoles du réseau des élèves porteurs de troubles des apprentissages ou du spectre autistique conduit chacun à s'interroger, à réfléchir sur la singularité et sur sa propre capacité à faire un pas de côté. De plus en plus d'établissements prennent à bras le corps la problématique de l'école inclusive, en créant des pôles ou commissions et même des classes spécialisées « école inclusive » comme à Tananarive (Madagascar). Au cours de mes déplacements professionnels, je vois ces actions d'accompagnement ou de sensibilisation se mettre en œuvre avec de réels succès comme dernièrement « la semaine des dys-férences », qui s'est déroulée dans trois lycées de la Mission laïque française aux Émirats Arabes-Unis. Ces différents dispositifs permettent aussi d'aider tous les élèves qui peuvent rencontrer, à un moment ou un autre des difficultés au cours de

leur scolarité. Inclure des élèves dys-férents impose aussi de s'interroger sur l'accompagnement et l'épanouissement de toutes et tous.

Les chevilles ouvrières du changement

Les enseignants sont les « chevilles ouvrières » de l'école inclusive. Ils sont aussi les premiers à devoir s'adapter. Enseigner à un élève avec des besoins particuliers, c'est apprendre à regarder chaque élève dans son individualité et sa singularité. Cela veut dire tester de nouvelles méthodes d'apprentissage, innover et réaliser que les adaptations vont servir à tous les élèves. Cette diversité d'apprentissage est une richesse. C'est aussi la satisfaction de voir s'épanouir un élève et le rendre heureux de venir en classe. « J'apprends énormément au contact des enfants avec des difficultés, car je me documente et je trouve de nouvelles méthodes d'apprentissage. Et quelle satisfaction de voir un enfant sourire face à ses progrès ! », me racontait récemment une enseignante en Allemagne.

L'engagement de toute la communauté

Les familles concernées n'ont pas besoin d'être convaincues que leurs enfants porteurs de troubles des apprentissages « sont des super-enfants » m'écrivait un parent de Doha. Il n'en demeure pas moins indispensable de sensibiliser les parents et élèves non concernés. Pour faire entrer pleinement le

réseau EFE dans l'ère de l'école inclusive, il faut faire comprendre aux élèves et à leurs parents que ce sont uniquement « des troubles des apprentissages ». Pour éviter la stigmatisation ou la crainte, infondée, de « voir le niveau de la classe baisser », il est fondamental de mettre en avant toutes les innovations pédagogiques et neuroscientifiques qui démontrent qu'il n'y a pas une voie unique d'apprentissage mais de nombreux chemins empruntables par chacun pour le bénéfice de tous.

Mettre en avant les succès des EBEP

Le plus important est de mettre en avant leur réussite, comme celle de l'artiste Mika, grand dyslexique et ancien élève du lycée français de Londres ou d'anciens élèves aujourd'hui étudiants en Suisse, aux Pays-Bas ou en France. Les EBEP doivent avoir la place qu'ils méritent dans un monde parfois frileux à reconnaître leur potentiel personnel et surtout à les accompagner vers leur propre réussite. Il est temps de les regarder comme une chance plutôt que comme une contrainte !

Émerveillons-nous de la singularité de chacun !

Ma condition de parent concerné, mes engagements associatifs, mes activités professionnelles m'ont permis de comprendre l'importance de créer une société inclusive, dans laquelle nos enfants à besoin éducatif particulier apportent une valeur ajoutée. ■

L'Observatoire pour les élèves à besoins éducatifs (OBEP) a été mis en place en juin 2016, par l'AEFE en lien avec la Mission Laïque Française. L'Observatoire a permis une prise de conscience et une évolution très importante dans la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers. L'OBEP a pour mission d'améliorer leur scolarisation et de favoriser les bonnes pratiques au sein des établissements du réseau des établissements français à l'étranger. Le site de l'AEFE est particulièrement riche et renseigne sur les nombreux outils mis en place, propose des témoignages, des partages d'expérience et des documents indispensables.

Pour mieux comprendre

l'enseignement spécialisé à l'étranger

L'École inclusive doit permettre à tous les enfants d'accéder à une scolarisation optimale en mettant à leur disposition les moyens humains, pédagogiques adaptés pour favoriser leur réussite. En juin 2012, le ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, fixait des objectifs à la refondation de l'école de la république en particulier pour une école inclusive :

- Moyens supplémentaires pour la scolarisation des élèves en situation de handicap
- Qualité de la scolarité
- Formation et accompagnement des enseignants comme des auxiliaires de vie scolaire (AVS)
- Personnalisation des réponses pédagogiques, validation des compétences, accessibilité des ressources pédagogiques et certifications

L'Accompagnant des Élèves en Situation de handicap (AESH) est une personne s'occupant de l'accompagnement, de la socialisation, de la sécurité et de l'aide à la scolarisation d'enfants en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant, en essayant de favoriser le développement de son autonomie dans des classes spécialisées ou dans des classes ordinaires. Elle intervient sur le temps scolaire et périscolaire (cantine, garderie, sorties et activités) dans des établissements scolaires ordinaires, mais aussi dans des structures spécialisées.

Qui peut bénéficier d'un AESH ?

Les élèves nécessitant un accompagnement dans certaines activités scolaires bénéficient d'un AESH individuel ou mutualisé. L'attribution d'un AESH à un élève peut être envisagée — quelle que soit la nature de son handicap et quel que soit le niveau d'enseignement —

dès lors qu'un examen approfondi de sa situation fait apparaître le besoin, pour une durée déterminée, d'une aide humaine apportée dans le cadre de la vie scolaire quotidienne, en vue d'optimiser son autonomie dans les apprentissages, de faciliter sa participation aux activités collectives, de l'aider à établir des relations avec les autres et d'assurer son installation dans les conditions optimales de sécurité et de confort.

Prise en charge financière. Depuis la rentrée 2021-2022 (rythme Nord) et courant 2021 (rythme Sud), toutes les familles françaises (ayant un enfant en situation de handicap nécessitant une aide humaine) peuvent déposer leur dossier de demande de prise en charge financière de l'AESH auprès du poste consulaire. Il n'y a plus besoin de bénéficiaire d'une bourse scolaire pour être éligible à cette aide de l'AEFE, mais il faut toutefois que le dossier comporte toutes les pièces requises.

Devenir AESH à l'étranger

Pour devenir AESH, des conditions de diplôme ou d'expérience sont exigées. Il faut être détenteur soit d'un baccalauréat ou qualification équivalente (diplôme équivalent de niveau IV), soit du Diplôme d'État d'Accompagnement Éducatif et Social (DEAES), option « inclusion » ou d'un autre diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne.

Alternativement, peuvent être recrutées des personnes ayant travaillé au moins 9 mois dans les domaines de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Le DEAES peut d'ailleurs être obtenu par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Si vous remplissez une de ces conditions, vous pouvez alors postuler à une mission d'AESH. Comme en France, vous bénéficiez d'une formation de 60 heures.

En France, les AESH sont désormais recrutés par le rectorat, qui délègue bien souvent cette mission à l'Inspecteur d'académie (DASEN). Cependant, à l'étranger, ce sont les familles qui recrutent directement l'AESH. Le recrutement se fait souvent en partenariat avec les établissements que vous pouvez donc contacter si un tel poste vous intéresse.

Animer l'école inclusive : pensez à acquérir le diplôme universitaire "Éducation inclusive dans les Établissements du réseau des Établissements Français" (DU-EI-EFE)

Ce DU, qui s'adresse aux personnels d'éducation et de direction exerçant dans les EFE, vise à former des personnes ressources dotées des capacités suivantes :

- Construire au sein de l'organisation scolaire devenant inclusive une vision et un socle de valeurs communes, conformes au code de l'éducation.
- Développer au sein de l'établissement une culture professionnelle inclusive pour et avec les élèves de l'établissement.
- Organiser la mise en œuvre et la diffusion des pratiques inclusives dans les établissements comme dans les classes, au service des élèves : accueil, pédagogie, vie collective.
- Impulser et piloter la transformation d'une organisation scolaire française devenant inclusive dans un contexte international.

En conclusion ! On peut se réjouir du chemin parcouru depuis six ans dans ce domaine sensible qu'est l'inclusion à l'intérieur du réseau. Ces progrès n'auraient pu avoir lieu sans les compétences et la volonté de l'Observatoire. Il poursuit son travail en contribuant à la mise en place de tous les dispositifs nécessaires à une meilleure reconnaissance et protection des AESH, à l'accueil et au suivi de tous les élèves à besoins particuliers, mais également au soutien des enseignants et des familles. Il reste encore beaucoup à faire mais Français du monde - ADFE reste vigilant et insistera notamment sur la formation et le financement des personnels nécessaires à l'épanouissement et au développement de tous les enfants. ■

Chantal Picharles, Conseillère des Français de l'étranger (Grèce) et Catherine Smadja-Froguel

À l'écoute de nos enfants

Depuis le mois de mars 2022, la section de Français du monde - ADFE d'Hô Chi Minh Ville (Vietnam) a lancé un projet novateur intitulé « Cellule d'écoute psychologique jeunesse », dont l'objectif est de répondre aux besoins psychologiques des enfants et adolescents français ou scolarisés dans les établissements français. Jaime Peypoch a rencontré la psychologue et neuropsychologue Claire Gaillard, qui gère la cellule, ainsi que Matthieu Fouché, psychologue de formation installé au Vietnam depuis 2020.



Claire Gaillard



Matthieu Fouché

Quel est votre rôle dans la cellule d'écoute psychologique ?

Claire : Mon rôle est de recevoir et d'accompagner les familles et leurs enfants et adolescents français ou scolarisés dans le réseau. Je travaille également avec les équipes enseignantes et sert de lien pour créer un réseau de professionnels, notamment des paramédicaux, afin d'optimiser le suivi des enfants.

Matthieu : J'interviens en tant que soutien technique auprès de la section de Français du Monde à Hô Chi Minh ville qui gère cette cellule. Dans le cadre de mes missions à l'École de psychologues praticiens (EPP), j'ai aidé l'association à en définir les besoins, dessiner les contours des actions, recruter la psychologue et apporter un éclairage psychologique sur le projet aux acteurs non-spécialistes.

Pourriez-vous, en quelques mots, nous raconter votre parcours ?

C : Je suis moi-même issue d'une famille aux origines culturelles multiples ; j'ai grandi dans ce mélange de culture d'autant que j'ai habité dans de nombreux pays. Depuis que je suis psychologue, j'ai surtout travaillé avec des enfants en milieu scolaire, plus particulièrement sur des problématiques de troubles neurodéveloppementaux.

M : J'ai été formé à l'EPP puis j'ai commencé ma carrière dans le domaine de l'insertion sociale et de la migration. J'ai ensuite effectué une mission de "Volontariat de solidarité internationale" (VSI) au Vietnam. Lorsque je suis rentré en France, j'ai cofondé "Maac Lab", une entreprise sociale qui vise à rendre l'engagement solidaire accessible à tous. Depuis mon retour au Vietnam, mon temps se répartit entre "Maac Lab" et le bureau vietnamien de l'EPP.

Pourquoi avez-vous décidé de vous engager

dans cette cellule ? À votre avis, à quel besoin cela répond-il ?

C : J'ai décidé de rejoindre la cellule parce j'y retrouve tout ce qui me plaît particulièrement dans mon travail : l'accompagnement psychologique, neuropsychologique et le lien avec les écoles. J'avais envie de ce type d'engagement depuis longtemps et la cellule m'offrait la possibilité de participer à la création d'un projet porteur de belles valeurs humaines, de le suivre et d'être présente à chaque étape de son développement. C'était l'occasion d'un véritable engagement comme volontaire internationale dans un pays que je ne connaissais pas, le Vietnam, et que je voulais apprendre à connaître.

M : Pendant la pandémie, j'ai constaté le besoin d'accompagnement des enfants de la communauté française et de leurs parents et donc la pertinence de rendre plus accessible la prise en charge psychologique. À titre personnel, je suis convaincu de la nécessité de sensibiliser chacun et chacune sur les questions de santé mentale afin de favoriser leur épanouissement.

Comment fonctionne cette cellule ?

M : La cellule est aujourd'hui portée par la section locale de Français du monde - ADFE en partenariat avec « France Volontaires » à travers le VSI de Claire. Les missions sont organisées autour des trois écoles partenaires de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) basées à Ho Chi Minh Ville : Boule & Billes, La Petite Ecole et Saint-Ange. Ces établissements co-financent en partie le projet avec l'Union des parents du Lycée français international Marguerite Duras et la section locale de Français du monde - ADFE qui a obtenu une subvention Stafe (1).

C : Le fonctionnement de la cellule me permet de rester complètement indépendante dans mon travail de psychologue par rapport aux écoles et

1- Le Stafe (fonds de soutien au tissu associatif des Français à l'étranger) a été créé en 2018. Il permet l'attribution de subventions à des projets dont l'objet est de nature éducative, caritative, culturelle ou d'insertion socio-économique. Sources : diplomatie.gouv.fr

aux associations de parents. J'interviens un jour par semaine dans chacun des établissements partenaires. Je dispose également d'un bureau à l'extérieur pour recevoir les familles du lycée Marguerite Duras car certaines problématiques rencontrées au sein des écoles nécessitent de se voir à l'extérieur. Cela permet de couper un peu le lien et c'est aussi plus simple pour certains parents. Toutes les activités et l'accompagnement proposés sont gratuits ; c'était l'un des objectifs. La cellule a aussi un rôle d'orientation très important. C'est pourquoi nous avons beaucoup travaillé à la création d'un réseau de professionnels pour aider au mieux les familles. Par ailleurs, elle sert de médiateur et de lien car j'assiste aussi les professionnels paramédicaux qui accompagnent certains enfants et me contactent parfois pour faciliter les échanges avec les écoles, pour centraliser les démarches et faciliter le débat avec certaines familles car cela s'avère parfois nécessaire.

Quelles évolutions vont être apportées à la cellule en 2023 ?

M : Après un an et demi de projet pilote, la réponse pertinente que la cellule apporte au besoin des familles et des enfants n'est plus à démontrer. Il reste maintenant à trouver le portage et l'organisation qui assureront sa durabilité. Nous sommes actuellement en train d'explorer des pistes.

C : Nous discutons des évolutions de la cellule depuis le début du projet, par exemple pour améliorer la gestion de certaines situations. Nous voyons quelles nouvelles actions envisager,

comment nous coordonner avec des partenaires proposant d'autres activités au sein des écoles ou de la communauté, et enfin comment proposer des activités qui répondent vraiment aux besoins observés durant toute cette année. Personnellement, je m'attache surtout aux aspects thérapeutiques.

<p>Cellule Écoute Jeunesse</p> <p><i>For whom?</i> Children of the French community and children of French schools</p>	<p><i>For what?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Learning difficulties, trouble focusing/concentrating • Dealing with emotions, stress, anxiety, relationship issues • Psychological support
	<p><i>How ?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Individual and group-based interventions • Thematic workshops for parents • Referral to other facilities if needed
<p>Appointment modality:</p> <p>Claire Gaillard, psychologist cellule.ecoute.hcmv@gmail.com +84(0)7.87.73.57.56</p> <p><i>Free consultation By appointment only</i></p>	<p>Consultations days and place:</p> <p>Fridays and Saturdays : <i>Le Petit Musée, Lang Bao Chi, #40 Hẻm Số 4, Thảo Điền, Quận 2, Thành phố Hồ Chí Minh</i></p>
	

C'est quoi un VSI ?

Le volontariat de solidarité internationale (VSI) permet à des personnes de s'engager auprès d'un organisme agréé dans des missions de solidarité internationale, notamment dans les domaines suivants : Enseignement ; Développement urbain et rural ; Santé ; Actions d'urgence.

Peuvent être agréés des associations de solidarité internationale ou des groupements d'intérêt public. La mission peut être effectuée à l'étranger hors pays de l'Union européenne et de l'Espace économique européen ou en France (uniquement pour les ressortissants ou résidents d'un pays hors UE et EEE).

Il n'y a pas de condition de nationalité, ni de limite d'âge. Les offres sont publiées sur le site de France Volontaires ou sur ceux des associations agréées.

Les volontaires de solidarité internationale sont en majorité jeunes (environ 60 % des volontaires ont moins de 30 ans). En pratique, le profil-type des volontaires de solidarité internationale correspond à des individus qui ont entre 25 et 35 ans. Ce sont souvent des personnes diplômées (les ¾ ont des niveau Bac+5 ou plus), et la plupart ayant déjà une certaine expérience. Les indemnités sont calculées pour permettre au volontaire de vivre de manière décente dans le pays d'accueil.



Entretien

Hugo Catherine

Rencontre avec Hugo Catherine, président de la Fédération des associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger (FAPEE), réalisé par François Roussel, Conseiller des Français de l'étranger (Japon).

Qu'est-ce que la FAPEE ? Quels sont ses objectifs, combien d'associations et de familles représente-t-elle ?

La FAPEE est une fédération reconnue d'utilité publique, indépendante de tout groupement d'intérêt catégoriel, syndical ou religieux. Elle représente et défend les intérêts de deux cents associations qui regroupent soixante mille familles dans cent pays. La FAPEE c'est aussi quinze administrateurs dont un bureau de cinq membres, épaulés par deux permanents à Paris. La FAPEE siège au Conseil d'administration de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), à la Commission nationale des Bourses, au Conseil d'administration de la Mission laïque française (MLF/OSUI), et à l'Observatoire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (OBEP).

Quels sont les domaines dans lesquels la FAPEE s'implique en faveur de l'Enseignement Français à l'Étranger ?

La FAPEE travaille à l'amélioration de l'enseignement français à l'étranger, à l'évolution de l'offre pédagogique, à sa bonne gouvernance, à la structure des financements, aux statuts des établissements ainsi qu'aux conditions de recrutement et de travail des personnels. A l'origine d'un enseignement plurilingue, elle défend les sections internationales et le Bac français international (BFI). Elle milite pour le bien-être à l'école, la prise en compte des élèves à besoins particuliers et cherche à faire évoluer les représentations liées au harcèlement scolaire. La FAPEE, qui s'est toujours engagée avec conviction dans ces problématiques, se félicite qu'elles soient aujourd'hui mieux acceptées.

Les parents sont-ils suffisamment écoutés ?

Non, notre association constate un net décalage entre la prise en compte de la voix des parents et leur poids réel alors que leurs contributions financières représentent les deux tiers des coûts. Elle a récemment obtenu que les parents soient associés à l'élaboration du budget dans les établissements en gestion directe. Au siège de l'AEFE à Paris, même si notre Fédération est membre de son Conseil d'administration, les parents d'élèves demeurent exclus de nombreuses instances.

Comment la FAPEE agit-elle concrètement ?

La FAPEE accompagne les associations par des actions d'information, de formation, de mise en relation, de représentation et de médiation. Elle propose des webinaires sur de nombreuses thématiques. Elle intervient auprès des associations de parents qui le souhaitent, pour les aider à identifier des solutions aux problèmes rencontrés localement.

Quels sont actuellement ses grands chantiers ?

C'est assurément celui de la qualité des offres éducatives. Dans un environnement concurrentiel de plus en plus

fort, le réseau se doit d'être un terrain d'excellence pédagogique. Nous nous battons aussi pour la modération tarifaire et l'accessibilité économique pour toutes les familles : les dispositifs de bourses doivent rester des marqueurs culturels et des éléments d'attractivité. Enfin, nous exigeons une représentativité des parents conforme à leurs responsabilités concrètes.

Comment la FAPEE gère-t-elle la grande diversité d'intérêts entre les associations ?

Les parents sont tous différents, leurs associations aussi tout comme les établissements du réseau ! En tant que fédération mondiale, nous sommes le reflet de cette diversité. Si les attentes peuvent parfois être différentes, nos actions prioritaires ont pour but de défendre un socle de valeurs et de modes de fonctionnement qui les rassemble toutes. Les administrateurs et les membres du bureau expriment les différentes sensibilités du réseau, tout en portant des convictions communes.

Quel est votre regard sur les évolutions en cours dans le réseau ?

La succession de crises est rude pour les familles. L'État français s'est mobilisé pour aider les parents pendant la période Covid. Cependant, la hausse continue des frais de scolarité pénalise de nombreux parents. Certains établissements peinent à dégager les moyens nécessaires à leurs investissements et au bon fonctionnement de leur institution. Dans ce contexte, le réseau ne doit pas considérer les frais de scolarité comme la seule variable d'ajustement. Certains établissements ont su modérer leur évolution tout en améliorant la qualité de l'offre. Nous souhaitons que tout le réseau s'en inspire. De fortes disparités existent entre les établissements en termes de contribution au financement global du réseau. Nous défendons une plus grande transparence et une plus grande équité. Nous militons pour une offre qualitative, attractive, respectueuse des conditions de travail des personnels et non pour une croissance à tout prix du réseau.

Quels sont les liens de la FAPEE avec notre association ?

Français du monde - ADFE et la FAPEE ont depuis longtemps tissé des liens de proximité et de militance commune. Nous sommes collectivement attachés à une dynamique d'évolution de nos établissements, soucieuse du bien-être de tous ses membres, et à valoriser les actions bénévoles de nos communautés.

Quel message adressez-vous aux membres de Français du monde - ADFE ?

Nous les invitons à partager avec nous leurs idées et leurs préoccupations. Nos échanges réguliers et construits constituent une des clefs de la vie démocratique de nos communautés scolaires au bénéfice des enfants qui s'y épanouissent.



FLAM Monde

La dynamique histoire d'une Fédération prometteuse !

Les associations FLAM (Français Langue Maternelle) proposent des activités autour de la pratique de la langue française à des enfants français ou binationaux résidant à l'étranger et non scolarisés dans un établissement d'enseignement français. La crise Covid a touché de plein fouet les associations FLAM. Beaucoup d'entre elles, qui travaillaient de manière isolée, se sont donc retrouvées seules face à cette situation inédite. Plusieurs ont cessé brutalement leurs activités et mis définitivement la clé sous la porte ; d'autres ont peiné à remonter la pente ; et d'autres encore ont pu survivre grâce à la mise en place d'activités en ligne, dans l'improvisation la plus absolue et sans aucun soutien.

De situations extrêmes génèrent parfois des solutions inédites ! C'est ainsi que pendant cette crise sanitaire et à l'initiative de Marine Havel, présidente d'une FLAM aux États-Unis et de la Fédération FLAM USA, des responsables d'associations du monde entier ont commencé à utiliser les outils numériques de communication pour faire connaissance et échanger. À partir de là, tout a été intense et très vite : mutualisation des ressources, formations pour l'enseignement en ligne, rencontres virtuelles de présentation et d'échange d'expériences, création des premiers comités « Pédagogie », « Communication », « Financement » pour coordonner et structurer les différentes actions. Une petite équipe, composée de responsables FLAM de différents pays, s'est très naturellement formée pour diriger et coordonner les actions de ce qui n'était encore qu'une initiative informelle. Parallèlement, cette équipe engageait le dialogue avec les institutionnels (AEFE, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), élus des Français de l'étranger) pour d'une part présenter les situations et besoins de ce réseau tout aussi diversifié que méconnu et d'autre part valoriser la richesse et la qualité des enseignements prodigués à des enfants français scolarisés dans le système éducatif de leur pays d'accueil. Un premier moment clé a été la tenue en novembre 2020 d'un colloque FLAM sous l'égide de Samantha Cazebonne, alors Députée des Français de l'étranger, qui a réuni de nombreuses associations FLAM, Jean-Baptiste Lemoyne, alors Secrétaire d'État aux Français de l'étranger, et Olivier Brochet, Directeur de l'AEFE. Entre autres revendications, les FLAM ont alors, pour la première fois, émis le souhait d'avoir une représentation au CA de

l'AEFE ... Nous y reviendrons plus loin. De fil en aiguille, les liens entre les FLAM se resserraient et leur visibilité extérieure ne cessait de croître. Dans le même temps, les faiblesses d'un dispositif existant depuis une vingtaine d'années et la nécessité de le faire évoluer devenaient de plus en plus flagrantes ; tout comme le besoin pour ce réseau informel de se doter d'une structure juridique. C'est ainsi que l'association de loi 1901 intitulée "Fédération FLAM Monde" est née en octobre 2021. Le premier conseil d'administration était plus ou moins composé des personnes de la précédente équipe de coordination, si bien que les actions de la jeune Fédération se sont inscrites dans le droit fil des initiatives lancées au printemps 2020.

L'obtention, courant 2022, d'une subvention du MEAE, par le biais du budget FLAM de l'AEFE, a permis à la Fédération de lancer sérieusement les très nombreux chantiers désormais répertoriés. Six prestataires de services, chargés de mission de coordination, d'administration, de stratégie-marketing, de communication et de pédagogie, ont été sélectionnés et se sont mis au travail en décembre 2022. La Fédération n'a donc actuellement que trois mois de recul, mais la multiplicité des actions lancées sur ce court laps de temps et dont les réseaux sociaux de l'association se font en partie le reflet témoigne de l'ardeur, de l'engagement et du dynamisme de cette équipe encadrée par le Conseil d'administration et le bureau élus fin janvier.

Une note dissonante est toutefois récemment venue ternir ce bel élan. Conformément à la demande formulée dès 2020 par l'initiative FLAM Monde, la nouvelle loi sur

la gouvernance de l'AEFE prévoit désormais une présence des associations FLAM au CA de cet opérateur en tant qu'expert avec voix consultative. L'évidence aurait voulu que la Fédération ait vocation à parler au nom de toutes les associations FLAM du monde ! Or, à la stupéfaction générale, le MEAE a choisi d'attribuer ce mandat à une grande Fédération régionale, celle du Royaume-Uni. Pas le temps d'épiloguer... l'immensité de la tâche qui nous attend est prioritaire !

Parmi ces priorités, prendre le temps d'aller à la rencontre de toutes les FLAM, une à une, pour réaliser une cartographie précise de leur mode de fonctionnement, de leurs atouts et de leurs besoins pour développer des outils et des accompagnements les plus ciblés possible. Un autre axe de travail important pour cette année est d'accompagner des personnes dans leur projet de création d'une structure FLAM voire même de susciter de tels projets.

Une aventure passionnante, qui ne fait que commencer, au service du rayonnement de la langue française à l'étranger et de l'accompagnement de nos compatriotes.

**Anne Henry-Werner,
Présidente Fédération FLAM Monde**



Le rôle de la Commission de l'enseignement à l'Assemblée des Français de l'étranger

La Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie est constituée de seize élu.e.s, dont six du Groupe Écologie & Solidarité [NDLR : Groupe majoritaire à l'AFE], partenaire de Français du monde - ADFE. La vice-présidence de la Commission a été attribuée au Groupe Écologie & Solidarité.

Dans la continuité des travaux d'octobre 2022, le programme de la session de mars 2023 comporte une table ronde sur "les enjeux et les perspectives de la Francophonie", une analyse et des propositions politiques pour la francophonie, un point d'étape sur l'étude lancée par la Commission sur les bourses scolaires, la présentation du dispositif Parcoursup pour les élèves du réseau AEFÉ et la mise à jour du répertoire des associations FLAM.

Autres sujets à l'ordre du jour de cette session : le suivi de la résolution sur la production d'un rapport sur l'état et l'évolution de la politique de coopération culturelle du livre dans le monde et celui de la résolution sur la Santé mentale des élèves et les moyens de lutter contre le harcèlement au sein du réseau. Rappelons que c'est notre groupe E&S qui a initié cette démarche sur le harcèlement lors de la session de mars 2023 de l'AFE.

Comme à chacune de nos sessions, nous procédons à l'audition du directeur de l'AEFE, Olivier Brochet, et du sous-directeur chargé de l'aide à la scolarité, M. Sisti. Nous ne manquerons pas d'exprimer notre inquiétude sur le montant de l'enveloppe d'aide à la scolarité. En effet, l'in-

flation et l'évolution des parités monétaires constituent des défis budgétaires pour lesquels la dotation budgétaire 2023 - prévue à 105 millions d'euros - peut s'avérer insuffisante. Dans un tel contexte, ce sont toutes les familles qui vont en pâtir et plus particulièrement celles qui ont besoin d'un ou d'une accompagnant.e AESH.

De plus - et au vu de l'actualité - il devient indécent que l'AEFE secourt financièrement des établissements gérés par des organismes de droit privé [voir article p.07], tel que le groupe Odyssey, alors que le montant des besoins pour les bourses scolaire ne sera cette année encore pas en adéquation avec la demande réelle exprimée. Une fois encore nous allons marteler notre refus de "déshabiller Pierre pour habiller Paul" - comme nous l'exprimons régulièrement au cours des Conseils consulaires en formation bourses scolaires - afin de respecter l'enveloppe limitative qui nous est imposée ! Nous estimons que ce ne sont pas aux familles boursières d'être le curseur de régulation de l'enveloppe budgétaire de l'AEFE, sans parler des enseignants !

Le groupe Écologie & Solidarité soutient l'AEFE, en tant qu'opérateur public - et demande à ce qu'il soit doté de moyens humains et financiers pour assurer sa mission de continuité de service public d'éducation et de ne plus être le pompier qui stoppe les incendies des organismes de droit privé.

Catherine Libeaut,
Vice-présidence de la commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur à l'AFE



Le groupe Écologie & solidarité de l'AFE aux côtés des parlementaires Yan Chantrel, Hélène Conway-Mouret, Jean-Yves Leconte et Mélanie Vogel ainsi que le Président et la Vice-présidente de Français du monde - ADFE, François Boucher et Bérangère El Anbassi

L'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE) est - avec les Conseils consulaires - l'une des instances représentatives de deux millions de Français.e.s établi.e.s hors de France. Cette assemblée est composée de 90 Conseiller.ère.s des Français.es de l'étranger de quinze circonscriptions couvrant le monde entier. L'AFE se réunit deux fois par an à Paris. Elle comporte six commissions thématiques : finances, budget et fiscalité ; développement durable et commerce extérieur ; enseignement, affaires culturelles, francophonie et audiovisuel extérieur ; lois, règlements et affaires consulaires ; sécurité et risques sanitaires ; affaires sociales, monde combattant, emploi et formation.

Pour rappel : les six membres du groupe Écologie & Solidarité sont : Ellen Bouveret, Frédéric Chauvau, Guillaume Grosso, Catherine Libeaut, François Ralle Andreolli, Olivier Spiesser.

Le rapport des travaux de la commission de l'Enseignement, des affaires culturelles, de la francophonie et de l'audiovisuel extérieur durant la 37^e session plénière de l'AFE, qui s'est tenue du 3 au 7 octobre 2022, est à retrouver sur le [site Internet de l'Assemblée](#).



Vie associative

De gauche à droite
Sections : Copenhague, Royaume-Uni, Côte d'Ivoire, Vietnam

Français du monde - ADFE est une association présente dans plus de cent pays à travers ses sections locales. Elle rassemble plusieurs milliers d'adhérentes et adhérents dans le monde. Les bénévoles s'engagent régulièrement pour défendre des causes qui sont chères à l'association et proposent des activités qui rassemblent la communauté des Français et Françaises établis à l'étranger.

Après une interruption de deux ans en raison de la crise sanitaire, la section du Royaume-Uni a enfin pu réorganiser sa traditionnelle **galette républicaine** à Londres en présence du sénateur Yan Chantrel, rassemblant 80 membres de la communauté.

Le 24 février, c'était au tour de Français du monde-Hessen de tenir sa **bourse aux livres, jeux et DVD français**, tandis que le 3 mars, la section du Danemark a fait salle comble en **présentant le film français « Dupont Lajoie » d'Yves Boisset**, présenté par Kamel Benkaaba de l'université de Copenhague.

Les membres de la section de Toronto avaient pour leur part choisi de se retrouver autour d'**une grande raclette**. Le 8 mars, la journée des droits des femmes a été

célébrée par un atelier participatif avec quizz et débat à Berlin et une lettre d'information à Londres.

Mi mars a ensuite été une période d'activité intense !

Le 13, notre section en Côte d'Ivoire a participé à une cérémonie en souvenir et **hommage aux 33 morts et 19 blessés de l'attentat Grand-Bassam** ; le 17, la visite des monastères du Wadi Natrum organisée par notre section du Caire a bénéficié d'un temps superbe ; le 18 mars, Français du monde Vietnam a participé à la **kermesse de la Francophonie** à Hô Chi Minh Ville, présentant ses actions en faveur de la communauté française du Vietnam auprès des 600 visiteurs de l'événement ; enfin, le 19, la section locale de Français du monde à San Salvador a fait la **fête en musique**.



Section : Le Caire

Une militante, au service des Françaises et Français du monde

Française de l'étranger, je le suis depuis ma naissance, mon parcours ressemble à la grande majorité de celui d'entre vous qui avez fait le choix de la mobilité. Pour moi, ce fut celui d'un hasard, l'Irlande, où je me suis rendue pour apprendre l'anglais, puis pour m'installer, terminer mes études et enseigner le français au lycée français, à l'Alliance française et à l'Université. Après quelques années, j'ai senti le besoin de rencontrer d'autres Français. Nous avons alors créé, la section ADFE de Dublin. C'était en 1997. Nous souhaitions simplement aider celles et ceux dans le besoin, nous rendre utiles. Nous avons rapidement pris conscience des difficultés et des aspirations de nos compatriotes et de la nécessité de porter leurs

voix en politique. S'y sont ajoutés des engagements politiques et associatifs avec la création d'un programme FLAM à Cork, et mille autres choses qui font une vie militante. J'ai par la suite été élue au Conseil Supérieur des Français de l'Étranger sur une large circonscription d'Europe du Nord, puis conseillère à l'Assemblée des Français de l'étranger pour l'Irlande. Après des années d'engagements et de travail en commun, grâce à la confiance que vous m'avez accordée, j'ai été élue sénatrice, nommée ministre, puis élue Vice-présidente du Sénat. Ministre, j'ai porté la loi de 2013 et créé les fonctions de « Conseillers des Français de l'étranger ».



Notre réussite commune, pour les Français de l'étranger.

Au Parlement, je défends nos compatriotes établis hors de France qui sont trop souvent oubliés dans les débats nationaux. Je soutiens ardemment nos réseaux diplomatiques, éducatifs, culturels et économiques, les droits humains, la paix, la lutte contre les discriminations. Français du monde - ADFE est une force collective, rassemblant des femmes et des hommes du monde entier. Notre association me donne l'énergie d'aller au bout de nos combats. Elle est une source d'inspiration et une constance pour la militante et la femme politique que je suis.

En 2017, j'ai mené la « Liste Français du monde, la gauche unie, écologiste et solidaire » avec Jean-Yves Leconte. De 2018 à 2020, j'ai exercé la fonction de Vice-présidente du Sénat. Dans un contexte difficile où la pandémie a pu entraîner un recul de certaines libertés tandis que les crises économiques et sociales ont régulièrement conduit à une contraction des budgets, je n'ai eu de cesse de me battre pour augmenter les moyens humains et financiers ou encore trouver des alternatives susceptibles d'être reprises par l'administration. Je pense par exemple à l'intégration des indicatifs étrangers dans les plateformes publiques en ligne, à la reconnaissance de l'AEFE en tant que laboratoire d'innovation pédagogique, à l'aide apportée aux étudiants étrangers durant la crise.

Pour le reste, mon mandat est intense,

avec 25 rapports, 80 propositions de loi, 25 questions orales, 61 questions écrites, plus de mille amendements et des interventions quotidiennes auprès des ministères et des administrations. Tout cela n'est possible que grâce à notre travail collectif et aux questions soulevées par les conseillers et les membres de Français du monde - ADFE dont les messages sont portés dans l'hémicycle. J'aime l'adage qui rappelle qu'il ne faut jamais oublier d'où l'on vient pour savoir où l'on va. La loi de 2013 qui crée les conseillers consulaires et que j'ai portée comme Ministre l'illustre particulièrement. Je n'ai certes pu faire aboutir tous les projets que nous portons depuis 30 ans, mais je sais intimement ce que cette loi doit à Français du monde - ADFE.

Notre idéal, défendu au parlement.

Pour chacune de mes actions, je garde ce cap : celui de l'Humanisme, consubstantiel aux valeurs de notre association. À la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (CAED), c'est à la construction de la paix et de la sécurité que je m'attèle, partant du principe que l'utilisation des armes est toujours un échec. Nous, Françaises et Français du monde, savons que nous donnons à la France une ouverture internationale dont elle a besoin afin de l'éloigner d'une tentation nationaliste mortifère parce que « le nationalisme c'est la guerre ». Par les moyens de la diplomatie, ce sont bien nos valeurs que j'es-

père voir partagées. Paix à l'extérieur, sécurité à l'intérieur.

Pour tendre vers cet idéal des droits humains et de la paix, je soutiens la construction européenne. J'ai rédigé quatre rapports en lien avec la défense européenne et notamment la coopération franco-allemande ainsi qu'un rapport sur la relation transatlantique. Je participe en outre à de nombreuses conférences et suis régulièrement entendue par des Think Tank français et étrangers.

En cohérence avec nos valeurs, je lutte également pour les droits des femmes, contre l'excision et les mariages forcés. Je travaille actuellement à une proposition de loi pour ouvrir le droit au congé menstruel afin d'améliorer le bien-être et la santé des femmes au travail. Depuis 2021, je soutiens plusieurs dossiers individuels, de femmes politiques et de militantes afghanes ou iraniennes. Je suis aussi intervenue pour aider les interprètes de l'armée française en Afghanistan, que la France avait abandonnés et laissés entre les mains des Talibans. Ils ont été, pour partie, accueillis en France. Trop peu et trop tard. Je le regrette tant.

Mon parcours est ainsi le fruit d'un travail fraternel et solidaire. Merci à Français du monde - ADFE, avec qui nous, militantes et militants, continuons à forger nos idées et à les appliquer à la réalité, guidés par la même boussole, celle de l'Humanisme et de l'égalité des droits pour les Français de l'étranger.



Un pied en circonscription à la rencontre de nos compatriotes, un pied au Sénat pour défendre leurs intérêts.

Ma prise de conscience politique débute à la fin des années 70 par la perception qu'aucune frontière ne peut, ne doit, se mettre en travers de la route de celles et de ceux qui n'ont pas de droits, et que l'Europe doit être au service de l'humanisme et de la liberté. C'est ainsi que j'ai adhéré au Parti socialiste en 1986. En 1990, après des études d'ingénieur et une courte période d'enseignement, j'ai voulu vivre dans cette partie de l'Europe dont la population après avoir retrouvé sa liberté, œuvrait avec détermination pour se retrouver au cœur d'une Europe enfin unifiée. Lorsque je me suis installé en Pologne, mon engagement est logiquement d'abord passé par l'intégration dans mon pays de résidence. Puis il a été, ensuite, complété par un engagement pour faire vivre la citoyenneté française à l'étranger.

Défendre des politiques publiques en faveur des Françaises et des Français de l'étranger.

Je crois qu'être Français, c'est avoir un sentiment d'appartenance à la communauté nationale. Ce sentiment ne saurait n'être qu'une abstraction. Celles et ceux qui résident à l'étranger doivent pouvoir le percevoir, le transmettre à leurs enfants. Il passe par la langue, l'éducation, la perception d'une solidarité qui pose un niveau d'exigence aux politiques publiques nous concernant lorsque nous ne vivons pas en France. Voilà la mission de notre association, Français du monde - ADFE, mais aussi le sens de la représentation politique des Français à l'étranger : lier les Français « d'outre frontière » à la communauté nationale. Nous avons besoin de politiques publiques spécifiques qui forgent notre appartenance à la communauté nationale. Et nous contribuons à cette communauté lorsque nous sommes perçus comme agissant pour et par la France dans nos pays de résidence.

Je conçois mon mandat en étant à l'écoute, effectuant des permanences lors de mes déplacements, et exerçant un suivi des sollicitations reçues. Ceci permet d'agir même lors d'une période aussi inattendue que celle de la crise sanitaire. J'ai alors défendu au Sénat qu'il était nécessaire de redoubler de solidarité envers nos compatriotes qui n'étaient pas accompagnés à l'étranger avec la même force qu'en France. Il fallait avoir une parole forte au moment où tout ce qui était au-delà des frontières était considéré comme dangereux. Rien n'a dû être négligé pour défendre nos besoins spécifiques, nos droits à revenir en France et la reconnaissance des éléments constitutifs des passes sanitaires ou le besoin de supprimer le délai de carence lors d'un

retour en France dans un moment de Pandémie.

Porter sans relâche au Sénat la parole des Françaises et des Français de l'étranger.

À la commission des Lois, pouvoir porter une vision internationale des sujets que nous avons à traiter constitue une valeur ajoutée importante : lutte contre les discriminations et pour l'égalité des droits, libertés publiques, usage du numérique, de la biométrie et de intelligence artificielle en matière de sécurité et de renseignement, évolution des pratiques démocratiques et politique, lutte contre les intégrismes religieux dans la vie civile. Sur tous ces sujets, les observations et les propositions d'un Français du monde sont utiles au débat parlementaire.

À la commission des Affaires européennes, être sénateur représentant les Français établis hors de France, c'est, sur les sujets sociaux, économiques, ou en matière de droit de la famille, être porteur d'expériences qui nous placent à l'avant-garde des règles européennes et de leurs limites. C'est porter une vision d'une Europe exemplaire et efficace en matière de neutralité carbone.

Représenter les Français de l'étranger, c'est aussi pouvoir dire avec confiance à mes collègues, à nos compatriotes « N'ayez pas peur », ayez confiance en vous-même et en nos principes républicains. La France a su intégrer des générations d'hommes et de femmes arrivés d'ailleurs et qui l'ont construite, l'ont enrichie par leur travail et leur diversité. Français vivant à l'étranger, nous savons que notre intégration dans nos pays d'accueil passe par l'égalité de traitement et de droit dans nos pays de résidence. Rien n'est possible si nous sommes renvoyés systématique-

ment à nos éléments d'extranéité. Voilà notamment pourquoi, je me suis impliqué sur les questions d'accueil, d'asile et d'immigration, en étant chef de file de mon groupe sur ces sujets depuis mon élection au Sénat.

Avoir la chance de représenter les Français du monde au Sénat c'est aussi être vigilant pour que nos préoccupations soient défendues avec de nombreuses questions au gouvernement, amendements, courriers, échanges informels, et réunions avec les services. Ceci sur nos besoins en matière d'enseignement français, d'action sociale, de prise en charge de frais de santé en France ou pour émettre des propositions et alerter, comme je l'ai fait par exemple les conditions de renouvellement des passeports ou de la prochaine mise en place du système Etias. Cette action permet aussi d'améliorer le fonctionnement de nos postes diplomatiques, comme lorsque l'adoption de mon amendement a permis l'inscription des établissements à autonomie financière dans la loi organique relative aux lois de finances, pérennisant ainsi le statut et le fonctionnement de nos Instituts français à l'étranger, qui était remis en cause par Bercy.

Cette mission peut être porteuse de moments difficiles et d'autres de joie. Parmi les joies, figurent évidemment les annonces de libération de compatriotes incarcérés à l'étranger de manière arbitraire, parfois dans ces conditions totalement iniques, et dont on a suivi, soutenu, défendu la situation. Il n'y a jamais de victoire individuelle en la matière. Famille, société civile, exécutif, administration, parlementaires, chacun apporte sa pierre à ce type de combat. Mais lorsque la liberté arrive enfin, c'est un beau moment de bonheur à partager !

Buenos Aires

Un coin sauvage à préserver en pleine banlieue

Nous sommes à Vicente Lopez, banlieue coquette de la province de Buenos Aires qui jouxte la capitale argentine. Une zone urbaine bordée par le fameux « Rio de la Plata », un immense estuaire dont la côte est difficile d'accès lorsqu'elle est abandonnée à elle-même. Là, la municipalité a installé un large "front de fleuve" propice à des promenades à pied ou à vélo ; un lieu idéal pour venir se détendre, pique-niquer, faire ou écouter de la musique, prendre des classes de gymnastique ou de "rollers" le dimanche, un endroit de rencontre et de détente. Bref, un site où le rivage, réputé à ne charrier que des eaux boueuses impropres à la baignade, et un fleuve, habitué à se répandre sur la ville lorsque se déchaînent les vents des fameuses "sudestadas", ont été domptés par la main de l'Homme.

Pourtant, peu de gens savent qu'ici même se cache une zone où la nature semble encore maître de son destin. On y accède par une petite entrée peu visible, presque trouvée par hasard ! On a alors la surprise de se retrouver en pleine nature, sur un chemin bordé d'un côté, par une véritable forêt, et de l'autre, par une végétation faite d'arbustes et d'herbes hautes caractéristiques de la flore côtière de cette région. Quatre cent mètres plus bas, invisible depuis l'entrée, on retrouve le fleuve entouré d'une végétation improbable, alors que nous sommes en pleine zone urbaine.

Une petite vingtaine de femmes et d'hommes se battent pour préserver l' YRI (1) (un acronyme qui vient de l'abréviation de Yrigoyen (2) en raison du nom de la rue qui vient terminer sa course citadine sur les bords du fleuve), nom attribué à ce véritable "no man's land". Il y a trente ans, toute cette

zone, qui s'étend sur neuf hectares, n'existait pas. Il s'agit en réalité d'une aire gagnée sur le fleuve pour construire les innombrables édifices bordant le rivage. Les choses seraient simples si ce terrain sans propriétaire n'attirait pas les convoitises. Il n'y a en effet pratiquement plus de zones constructibles à Vicente Lopez et ces neuf hectares seraient idéaux pour construire de nouveaux logements, d'autant que la vue offerte, entre le fleuve à l'infini et la ville sur la côte, est exceptionnelle. C'est sans compter sur la farouche énergie de ce petit groupe prêt à tout pour préserver ce lieu gagné sur le fleuve, et fortement impliqué dans la préservation de la zone : ils étudient la croissance des plantes, classent les espèces entre les exotiques, dont ils tentent de limiter l'expansion, et les autres, endémiques, allant même jusqu'à replanter les plus appropriées.

Bien sûr, tout cela reste fragile. Il a fallu obtenir les appuis politiques de la province de Buenos Aires pour contrarier les vellétés de la municipalité plus proche de la philosophie du tout béton et du profit mobilier que de la préservation d'une zone côtière sauvage. Il a aussi fallu aller en justice pour empêcher un prétendant en être de vendre un morceau de l'YRI. C'est la raison pour laquelle, la section de Français du monde - ADFE de Buenos Aires collabore avec les bénévoles qui défendent bec et ongles ce petit poumon vert au cœur d'une zone urbaine très dense. Nous y prévoyons notamment une grande action commune de "nettoyage" des déchets de cette zone.

Le 22 avril nous y serons pour un grand nettoyage à l'occasion de la Journée de la Terre.

Jérôme Guillot
Section d'Argentine

le 22 avril Français du monde - ADFE nettoie la planète

Pour la journée de la Terre, Français du monde - ADFE se lance un défi : que 15 de nos sections (au moins) organisent une opération de nettoyage (espace vert, forêt, rivage de fleuve, plage, désert) à chaque section de choisir son morceau de planète à nettoyer et éventuellement embellir. Nous comptons sur vous pour le réaliser et le dépasser ! Et il y aura des prix à gagner à l'assemblée générale pour la plus active et la plus innovante. Pour vous y aider, nous avons réalisé une fiche pratique destinée aux sections.

1 - A retrouver sur Instagram @todesporelYrigoyen et sur Facebook: https://www.facebook.com/TodxsporelYrigoyen?locale=ms_MY

2 - Hipolito Yrigoyen (1852-1933), célèbre homme politique argentin.

Retraites : un calcul inéquitable pour les Français de l'étranger

La loi sur la réforme des retraites soulève un tollé. Pour les Français installés hors de France - ayant partagé leur carrière entre l'hexagone et l'étranger - elle suscite de nombreuses inquiétudes. La retraite française ne sera plus versée avant 64 ans et la durée de cotisation pour obtenir une retraite à taux plein augmentera de 167 à 172 trimestres.

Calcul, salaire de référence, âge de départ : en pratique, les Français de l'étranger n'ont pas les mêmes droits que ceux qui ont effectué toute leur carrière en France. Ni pour le calcul de Revenu Annuel Moyen (RAM), ni pour la validation de toutes leurs périodes de travail et donc la détermination de l'âge de leur retraite à taux plein. La perte de droits pour les années cotisées en France est très importante pour certains. Par ailleurs, les retards pour percevoir sa retraite française deviennent insupportables pour des personnes ayant travaillé toute leur vie, mais dont une partie de la carrière a été effectuée hors de France.

Ainsi, certains pays traitent les dossiers de retraite dans les délais et les pensions sont versées dès que le retraité y a droit. La pension de base française est payée après de très longs délais, parfois avec plus d'une année de retard et la retraite complémentaire française avec beaucoup plus de retard encore. La communication des caisses de retraites est insuffisante pour les carrières internationales et les conseillers des centres d'appels - souvent pas ou peu formés sur les carrières internationales - ne sont pas en mesure d'aider les expatriés.

Les Français de l'étranger victimes d'injustices :

1. La retraite des personnes ayant travaillé moins de 25 ans en France n'est pas calculée à partir des meilleures années. Or c'est désormais le cas pour la retraite des agriculteurs. Pourquoi ne pas faire la même chose pour les Français de l'étranger aux carrières sur plusieurs pays ou les femmes aux parcours hachés ? Seront-elles les seules personnes à être discriminées ?

2. Les années de travail et de cotisation, dont le salaire annuel est trop faible, ne provoquent pas une augmentation mais une baisse de la retraite si leur salaire annuel est pris en compte dans le calcul du Revenu Annuel Moyen (RAM). Le conseil d'orientation des retraites (12e rapport) a montré comment cette situation provoque une diminution du RAM qui n'est pas compensée par le ou les trimestres validés par ces années. Les années de faible salaire annuel (job étudiant, éducation des enfants, service militaire, recherche d'emploi, maladie ou encore années travaillées dans plusieurs pays) n'augmenteront pas la retraite. Elles peuvent même la diminuer ou ne provoquer qu'une augmentation dérisoire de la retraite, sans aucun rapport avec le montant des cotisations.

3. Lorsque leurs périodes de travail à l'étranger ne sont pas validées par

la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), les Français aux carrières plurinationales doivent choisir entre une retraite à taux plein reportée de 62 à 67 ans ou une décote allant jusqu'à 25% selon le nombre de trimestres non validés. Le montant touché en France dépendra du nombre de trimestres cotisés en France, mais ce sont les trimestres validés tous pays confondus qui détermineront l'âge de la retraite ou le taux servant au calcul de la pension versée. Or la validation des périodes de travail à l'étranger n'est pas systématique : si la réglementation européenne et les accords bilatéraux le permettent, en pratique il y a bien des obstacles. Quand l'accord ne concerne que certaines catégories professionnelles. Quand la caisse de retraite étrangère n'envoie jamais de relevé de carrière. Quand la carrière est effectuée dans plusieurs pays étrangers ayant des accords avec la France, mais qu'un seul accord est pris en compte. Quand toutes les périodes qui auraient dû l'être n'ont pas été validées par la caisse de retraite du pays étranger. Quand les validations dans les pays étrangers se font sur des critères beaucoup plus restrictifs qu'en France. Quand la décision de prendre sa retraite est reportée à tort, parce que le relevé de carrière de la CNAV n'a pas été mis à jour en fonction du relevé de carrière étranger.

Benoit Marin Cudraz,
Conseiller des Français de l'étranger (Irlande)

Des solutions existent pour rendre le calcul de la retraite des carrières courtes et des carrières hachées plus équitables :

1. En calculant le RAM à partir d'un même pourcentage des meilleures années quelle que soit la durée de la carrière
2. En éliminant du calcul du RAM les salaires annuels trop faibles (s'il en reste) qui peuvent provoquer une perte de droits à la retraite
3. Des années de travail à l'étranger ne seront pas validées, une solution équitable doit être trouvée pour déterminer l'âge de la retraite à taux plein ou la décote des Français de l'étranger

Attention

- A. Travailler et cotiser en France, n'augmente pas forcément la retraite. Cela peut aussi provoquer une diminution de la retraite française
- B. Il ne faut pas se fier aux estimations de la CNAV pour décider de l'âge de la retraite, généralement elles ne sont pas à jour en fonction des carrières étrangères
- C. La réglementation Européenne et les accords bilatéraux ne permettent pas un calcul du Revenu Annuel Moyen plus équitable et ne permettent pas nécessairement un âge de la retraite ou un taux plus équitable

Des enfants Français toujours prisonniers des camps syriens

« L'enfant doit, en toutes circonstances, être parmi les premiers à recevoir protection et secours »,
Déclaration des droits de l'enfant, principe n°8.

Nous avons tous célébré la libération tant attendue d'Olivier Dubois mais savez-vous qu'il est loin d'être le « dernier otage » français retenu ? Savez-vous qu'il reste plus de 100 enfants français emprisonnés dans les camps syriens, en particulier dans celui de Roj, au nord-ouest du pays. Et que, le responsable de leur emprisonnement continu est le ... gouvernement français ?

En effet, la France, malgré de multiples condamnations – par l'ONU en 2022 pour la « violation du droit à vie » des enfants des camps ; par la Cour européenne des Droits de l'Homme de la même année ; puis en janvier 2023, par le Comité contre la torture de l'ONU – et malgré les demandes insistantes des Kurdes et des Syriens qui contrôlent la région, refuse toujours leur retour !

Depuis 2019, environ 500 enfants français ont grandi dans des prisons à ciel ouvert, dans des conditions d'hygiène et de sécurité déplorables, sans pouvoir aller à l'école, au mépris total de toutes les lois de protection de l'enfance. Parmi ces enfants, certains ont été arrachés à leur vie tranquille en France par leurs parents qui rejoignaient Daech, d'autres sont nés sous les bombes de la coalition à Baghouz ou dans la poussière des camps de réfugiés mais aucun n'a choisi d'être en Syrie !

De fait, ils sont punis pour les crimes commis par leurs parents, celui d'avoir rejoint Daesh.

Et pourtant, en 2019, le gouvernement avait tout préparé : affrété deux avions pour le retour des femmes et des enfants. Il a suffi d'une fuite du

plan, dévoilé par BFMTV et d'un sondage Odoxa-Dentsu pour le Figaro et France info qui montrait une opinion publique majoritairement défavorable (67%) au retour des « enfants du Djihad », pour que tout s'arrête.

Et les grands parents, oncles et tantes qui s'apprêtaient à recueillir leurs enfants (dont les mères devaient être emprisonnées) continuent depuis ce long combat, avec la peur que le froid, la faim, la maladie ou une bombe ne leur enlève à jamais tout espoir de les revoir - ou tout simplement pour les plus petits, de les voir. L'attente du « cas par cas », dont personne ne connaît les règles a commencé.

Les plus jeunes ont été les premiers à être rapatriés, en mars 2019, six garçons et filles, dont le plus âgé avait 5 ans ; suivis le 10 juin de la même année par douze enfants français, orphelins pour la plupart, quasiment tous nés dans le califat autoproclamé de Daech et âgés de moins de 6 ans. Entretemps, le 6 mai 2019, des familles avaient saisi la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) afin d'obtenir la condamnation de l'État français qui refusait de rapatrier deux enfants français détenus avec leur mère dans le camp d'Al-Hol (nord-est de la Syrie).

Mais rien n'y fera. Pas même le communiqué de l'Association Française des Victimes du Terrorisme (AFVT) qui « demandait le rapatriement des enfants français détenus dans les camps kurdes « sans conditions ». Leur droit à la vie, à la santé, et celui de ne pas être soumis à des traitements inhumains et dégradants est un droit fondamental que nos valeurs démocratiques et humanistes défendent. Une prise en

charge médico-psychologique et sociale rapide et adéquate doit être mise en place au nom de l'intérêt supérieur de l'enfant », se fondant sur l'article 37 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE) de 1989.

Les choses recommencent à bouger en juillet 2022, avec une première opération plus massive qui permet à 16 femmes et 35 mineurs de rentrer en France ; puis en octobre 2022, 15 femmes et 40 enfants sont rapatriés, peu de temps après la condamnation de la France par la CEDH. En janvier 2023, c'est au tour de 32 femmes et 15 enfants. Les femmes sont remises aux autorités judiciaires et incarcérées, les enfants aux services de l'aide à l'enfance puis à leurs familles.

Mais malgré cette reprise récente des opérations de rapatriement, une centaine d'enfants sont toujours privés de liberté de soins et de scolarité au nom des crimes commis par leurs parents, sacrifiés par l'État français qui se détourne de leur sort, en violation totale du droit international. Le retour en force de l'idéologie djihadiste complique encore la situation explosive des camps où sont détenus ces enfants.

Ils doivent tous rentrer au plus vite et être aidés pour retrouver une vie normale. Les laisser plus longtemps dans les camps c'est non seulement un déni du droit international et de la plus simple humanité mais aussi un énorme risque de les laisser se faire embrigader contre la France qui les traite si mal.

Catherine Smadja-Froguel

Pour en savoir plus

Daech les enfants du soupçon
Enfants de Daech, les damnés de la guerre (primé aux International Emmy awards)
Daech, les enfants fantômes (diffusé sur France 5 le 2 avril)

Lisez

<https://orientxxi.info/magazine/france-l-epineux-dossier-du-retour-des-djihadistes.4679>

pour comprendre le retour en force de l'idéologie djihadiste : <https://orientxxi.info/magazine/comment-le-continent-africain-est-devenu-l-epicentre-de-l-activite-djihadiste.6311>

Nous entamons un partenariat avec ces médias d'information gratuits mais de très grande qualité, écrits par des spécialistes militants. N'hésitez pas à les lire et bien évidemment à les soutenir si vous le pouvez.

- <https://afriquexxi.info>
- <https://orientxxi.info>

Une distinction à la hauteur de son engagement, Claudine Lepage reçoit la Légion d'honneur

Le 09 mars dernier, Claudine Lepage a reçu des mains du sénateur Patrick Kanner la Légion d'honneur dans les locaux du Sénat pour ses 36 années de service auprès des Français de l'étranger.

Cette haute distinction récompense le travail assidu et acharné, les combats menés et l'inlassable détermination de Claudine Lepage pour faire avancer les questions relatives aux droits des femmes, à l'éducation ou au rayonnement culturel de la France à l'étranger.

L'engagement indéfectible de l'ancienne sénatrice socialiste (2008-2021) et Présidente de Français du monde - ADFE (2015-2022) a été salué.

Tout au long de son mandat, ses nombreuses rencontres avec les Français de l'étranger ont nourri son travail parlementaire. Son « féminisme réel », sa « rigueur » et le « caractère pédagogique de chacune de ses interventions » ont été également reconnus.

Français du monde - ADFE adresse à Claudine Lepage ses félicitations les plus chaleureuses et salue son dynamisme et son engagement associatif qui ont fait rayonner notre association ces dernières années, tout en soulignant sa qualité d'écoute de nos membres.

Bravo Claudine pour cette médaille amplement méritée !



Claudine Lepage lors de son discours

Trophées des Français de l'étranger, 11ème édition

Créés en 2013 par Lepetitjournal.com, les Trophées des Français de l'étranger récompensent chaque année sept parcours à l'international. Ils valorisent et encouragent l'engagement des Français expatriés et leurs initiatives dans de nombreux domaines, notamment entrepreneuriat, culture, innovation, éducation, humanitaire, art de vivre, impact social.

Cette année, Isabelle Frej, Présidente de la CFE et administratrice de Français du Monde, a remis le Trophée Humanitaire à Marie-France des Pallières, co-fondatrice de « [Pour un sourire d'enfant](#) », au Cambodge. Après avoir vécu en Allemagne et au Maroc, tout en ayant voyagé dans le monde entier, Marie France et son mari Christian sont partis s'installer au Cambodge, en 1994, au moment de leur retraite. Le pays, qui sort de 25 années de guerre, dont quatre passées sous la dictature des Khmers rouges, est complètement dévasté. À Phnom Penh, le couple découvre l'existence d'une décharge dans laquelle des centaines d'enfants travaillent, se nourrissent des déchets et risquent chaque jour leur vie ! « Je restais là sans savoir quoi faire, avec l'envie de pleurer ou de hurler », explique Marie-France. Ils vont alors commencer à distribuer de la nourriture directement dans la décharge et puis voyant que

cette aide reste insuffisante, ils créent l'association « Pour un sourire d'Enfant ». **Christian décède en 2016, mais Marie-France continue avec courage et détermination leur œuvre commune avec leur fille adoptive.** Plus de 12 mille enfants sont sortis de la misère et de la maltraitance. L'association propose distribution d'aide alimentaire, programme éducatif et de rattrapage scolaire et formations professionnelles. Plus de cinq mille sont diplômés et ont une carrière professionnelle et 6 500 autres sont encore inscrits dans le programme.

Français du monde - ADFE remercie la CFE, sa Présidente et Lepetitjournal.com pour ce prix décerné à une femme exceptionnelle pour un projet exceptionnel !

Pour soutenir l'Association : <https://www.pse.org/>

Vanessa Gondouin-Haustein et François Boucher



**Solidarité
Laïque**

APPRENDRE COMPRENDRE GRANDIR

C'EST UNE QUESTION DE TRANSMISSION

Grâce à votre legs à Solidarité Laïque, vous transmettez aux enfants comme aux adultes, en France et dans le monde, les savoirs fondamentaux qui leur permettront de devenir des citoyens responsables, libres et solidaires.



VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ

Pour des conseils personnalisés, contactez Majda Devienne,
Responsable du Développement des ressources
01 43 35 01 85 - mdevienne@solidarite-laique.org
22 rue Corvisart, 75013 Paris - solidarite-laique.org